

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **114 (1978)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

10

Montreux, le 10 mars 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172



Photo B.-A. Hunkeler

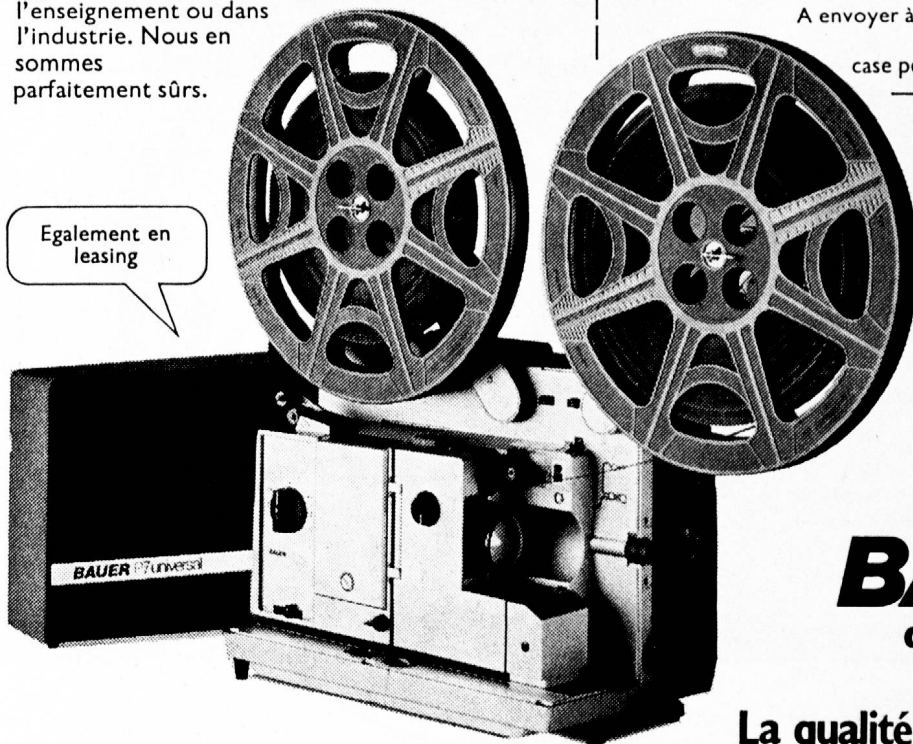
C'est facile bien sûr d'accorder une garantie de 5 ans sur les nouveaux projecteurs 16 mm Bauer P7 universal.

Les sept nouveaux projecteurs 16 mm Bauer P7 universal ont un équipement tellement sûr que nous sommes absolument sûrs d'eux:

Design fonctionnel éliminant les erreurs de manipulation. Système de chargement à «automatisme ouvert» pour service automatique ou manuel. Entraînement du film de toute sécurité grâce à une griffe à 4 dents. Fonctionnement impeccable même dans les conditions les plus dures. Déclenchement automatique au moyen d'un commutateur de sécurité. Luminosité exceptionnelle et haute qualité du son. Projection sans scintillement. Sécurité de fonctionnement garantie pour 5 ans par un service de contrôle annuel.

La maison Bauer occupe depuis des années une position de leader que vont encore renforcer ces nouveaux appareils dont les performances répondent à toutes les exigences posées dans l'enseignement ou dans l'industrie. Nous en sommes parfaitement sûrs.

Egalement en
leasing



Coupon d'information

Nous désirons mieux connaître ces projecteurs de classe professionnelle.

☐ Veuillez nous envoyer votre documentation détaillée.

☐ Veuillez entrer en contact avec nous.

Maison/Autorité: _____

Responsable: _____

Rue: _____

No postal et localité: _____

Téléphone: _____

A envoyer à Robert Bosch S.A.
Dépt Photo-Ciné
case postale, 8021 Zurich

BAUER
de BOSCH

La qualité de bonne maison.

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

XVIII ^e séminaire de Chexbres	219
Dans le collimateur du groupe de réflexion	220, 221
Documentation IRDP	222
Comité central SPR	222
Comité central SLV	223
En Suisse romande, au cinéma	224

VAUD

Marcel Barbey	226
La publicité à l'école	226
Section de Lausanne	228
Cours d'astronomie	228
Musique et handicapés	228
Postes au concours	228

GENÈVE

Instruction publique et Grand Conseil	229
Besoins en maîtres dans le primaire	230
Séance des délégations	231

NEUCHÂTEL

Egalité de traitement	232
Les votations fédérales de février	233
Université - Education permanente	233

JURA

Au Grand Conseil	234
La SEJB	235
Le CC travaille pour vous	235
Centre de perfectionnement	235
J'ai retenu de mes lectures	235

FRIBOURG

Postes à repourvoir	236
Le Centre de documentation	236

VALAIS

Programme SPVal 1978	237
----------------------	-----

DIVERS

Télévision éducative	238
Information LSPN	239
Cours de danse	239
Service de placements	239

Educateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Comité central

XVIII^e SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE

Presse, radio TV : quelles vérités ?

CHEXBRES, 26 ET 27 MAI 1978

1. **La presse suisse**, par M. Ernest Bollinger, auteur de l'ouvrage « La presse suisse : structure et diversité ».
2. **L'édition d'un grand quotidien romand**, par un éditeur romand.
3. **Le travail du journaliste : ses sources, ses contingences**, par M. Albert Tille, journaliste à la Radio romande.
4. **Présentation du traitement d'une ou de plusieurs informations par les mass media de Suisse romande**. Discussion en groupes de travail.
5. **Table ronde à ce propos** avec la participation probable de M^{lle} Jasmine Audemars, rédactrice du « Journal de Genève », M^{me} Françoise Michel, rédactrice de « J'achète Mieux », M. Roland Bahy, Télévision Suisse romande, M. Bernard Baumgartner, ATS, M. Jean Clivaz, rédacteur de la « Revue Syndicale Suisse », M. François Gross, rédacteur de la « Liberté », M. J.-P. Masmejean, rédacteur de « Opinions », M. François Masneta, professeur de science politique à l'Université de Lausanne.
6. **La critique de l'information à l'école**, par M. Maurice Cupelin, président du groupe de critique de l'information CO, Genève.
7. **Utilisation de la presse et des médias dans l'enseignement genevois**, par M. René Duboux, enseignant secondaire, Genève.
8. **Presse, radio, TV : quelles vérités**, par M. Jean Cavadini, conseiller communal à Neuchâtel.

Inscriptions

Pour les membres SPR, elles doivent être faites **exclusivement** au moyen du bulletin ci-dessous à retourner au président de la section cantonale jusqu'au **22 avril 1978**, dernier délai.

Les congés pour assister à ce séminaire doivent être demandés selon les modalités cantonales en vigueur.

BULLETIN

Nom : Prénom :

Adresse complète :

N° de tél. :

* Désire qu'une chambre lui soit réservée pour la nuit du 26 au 27 mai

Date : Signature :

* Biffer si besoin

Quelques mots sur le titre de cette nouvelle rubrique. Depuis quelques années, le GR publie une « chronique », série de billets sur des thèmes divers, d'intérêt romand si possible, et qui ne prétendent jamais à ÉPUISER un sujet, mais le PROPOSENT à la réflexion de nos collègues. L'homogénéité formelle de cette chronique nous interdit souvent d'y glisser des articles liés davantage à l'actualité, à l'événement. D'où notre nouvelle rubrique, dont le titre, en vérité, n'a rien de belliqueux. Si, en effet, le collimateur a parfois quelque chose à voir avec les armes à feu, ce n'est là qu'une des fonctions de cette « partie de lunette qui assure la collimation » ; la collimation étant, comme chacun sait, « l'action d'orienter la vue dans une direction précise ».

Logique de droite

« Enseignement... progrès ou impasse ? » Tel est le titre de la brochure publiée par le Parti libéral suisse, et que chaque enseignant, semble-t-il, a reçue. (Merci !) Ce résumé du congrès du Parti libéral d'octobre 1977 nous livre les fruits d'une réflexion intelligente. Mais surtout — et c'est ce qui nous intéresse ici — les auteurs de la brochure, ou mieux les orateurs du congrès, semblent avoir une assez haute idée du corps enseignant. Deux exemples.

Page 18 : « ... plus que jamais on exige du maître de réelles qualités professionnelles et une rare probité. »

Page 21, sous la plume de M. Jacques Vernet, conseiller d'Etat genevois : « ... [les enseignants] ne sont plus considérés comme des maîtres. Il est donc urgent que, par un effort concerté, l'enseignant puisse trouver sa place dans la communauté, et cela de manière stable et durable. »

Nous souscrivons pleinement à ces mots. Les porte-parole d'un grand parti « de droite » reconnaissent nos mérites, ainsi que l'importance de notre fonction sociale. Cela mérite d'être relevé.

Hélas ! Tout autre est le langage, plein de mépris et de hargne, que tient l'Ordre Professionnel du 2 février 1978. Voici, reproduit in extenso, ce texte d'un plume-tif « libéral » (?) aussi courageusement anonyme que bêtement jaloux, et dont le titre, « **Maîtres d'école à l'attaque** », en dit déjà long sur la considération que son auteur nous porte.

MAÎTRES D'ÉCOLE À L'ATTAQUE

L'Association suisse des enseignants, la Société pédagogique et la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire qualifient le référendum contre la loi sur l'aide aux universités d'hostile à la formation. Puis on dramatise en déclara-

rant qu'en cas de rejet, c'est inévitablement le *numerus clausus*, le reflux vers d'autres écoles et le passage à la vie professionnelle, le plus faible étant le plus durement et irrémédiablement touché...

On pouvait s'attendre à ce que toutes les personnes bénéficiant directement ou indirectement des millions attribués généreusement par la trésorerie fédérale interviennent pour défendre cette loi. On parle des élèves et des étudiants, mais on pense surtout à soi-même, écrit le Service de presse des arts et métiers, sans s'inquiéter que dans ce pays il y ait, outre des gens dont le salaire est assuré et qui disposent de fortes pensions et de douze semaines de vacances ou davantage, des personnes qui travaillent durement pour payer des impôts qu'on est en train de dépenser avec une incroyable désinvolture par le biais de la loi sur l'aide aux universités. On verra comment réagira le peuple à de telles assertions.

Si vous avez bien lu, vous saurez que nous, enseignants, ne faisons pas partie des personnes qui travaillent durement (il doit s'agir des banquiers et des promoteurs). Non, nous ne sommes que des gens qui disposons de douze semaines de vacances. Il est pour le moins surprenant qu'un hebdomadaire réputé sérieux reprenne à son compte un argument aussi éculé qu'imbécile. Faut-il vous rappeler, Messieurs, que les vacances du corps enseignant, c'est avant tout les vacances des enfants, de vos enfants aussi ? Faut-il vous rappeler, à propos de ces vacances que vous nous jalousez (comme si elles pouvaient en quelque manière diminuer les vôtres) que nombre d'instituteurs, de professeurs secondaires, et de futurs enseignants les consacrent à animer bénévolement quantité de colonies et de camps à l'intention de la jeunesse ? Certes, il n'y a pas, parmi ces gens dévoués,

que des enseignants. Mais vous conviendrez que les milieux de la finance n'y délèguent qu'assez peu de représentants !

La formation de la jeunesse est une des grandes fonctions de la société. C'est même certainement la première. L'école y contribue pour la plus grande part, du jardin d'enfants à l'université. Même si vous n'y croyez pas, vous en profitez vous qui avez tout intérêt, pour faire tourner l'économie, à disposer d'une main-d'œuvre qualifiée à tous les niveaux d'emploi. Nous, la Société pédagogique romande, nous y croyons. Par principe nous encourageons toute mesure propre à développer, dans quelque secteur que ce soit, la formation des citoyens de ce pays. C'est là la condition première du mieux-être, individuel ou collectif. Donc nous soutenons une politique qui favorise l'enseignement et la recherche.

Ce faisant, ose dire l'Ordre Professionnel, nous pensons avant tout à nous-mêmes. C'est là nous attribuer, bien légèrement, une mentalité pas très honnête qui, fort heureusement, est totalement étrangère à l'immense majorité de nos collègues. Ceux-ci ont fait depuis longtemps la preuve de leur probité. Probité reconnue, d'ailleurs, au congrès du Parti libéral ! (Voir plus haut.) Probité, surtout, confirmée par les faits.

Chez qui y a-t-il davantage de fraude fiscale ? Chez les enseignants, ou chez les financiers en tout genre ?

Où y a-t-il le plus de « bavures » ? Dans les milieux de la pédagogie, ou dans ceux de l'immobilier ?

Quelle institution a donné lieu au plus grand nombre de scandales ? L'école, ou bien la banque ? Comme c'est curieux... Il y a pourtant cent fois moins de banquiers que de maîtres d'école ?

Notre association professionnelle n'a aucune leçon à recevoir de certains milieux. Et ceux-ci feraient tout aussi bien à commencer par balayer devant leur porte. Ils pourraient, si je puis me permettre une suggestion, se préparer à fustiger les propriétaires et régisseurs qui ne diminueront pas les loyers malgré la baisse du taux hypothécaire, par exemple.

Ce texte de l'Ordre Professionnel, si est indiscutablement de droite, n'est en tout cas pas libéral. Mais la confusion est possible, dans l'esprit de gens incapables de penser à autre chose qu'à leur retraite et à leurs vacances. Oui, la confusion est possible dans l'esprit de ces électeurs-maîtres d'école...

José Jaecklé,
du groupe de réflexion.

Tell quel»

ans aucun doute, M. François Enderlin, un journaliste-reporter de la télévision, était-il animé des meilleures intentions en entreprenant son reportage. En dernier soir de février, dans l'émission **LL QUEL** (TV Suisse romande), il a voulu tenter de nous montrer quelle était la responsabilité de l'école dans la méconnaissance, chez le Suisse, des problèmes du tiers monde.

L'objectif de M. Enderlin était, a priori, sympathique et intéressant. Le tiers monde mérite, incontestablement, l'attention des citoyens les plus riches de la planète. Ils s'y intéressent et s'en préoccupent. Mais dans cette tâche noble et nécessaire, l'école ait son rôle à jouer nous paraît évident. Il y avait là matière à une excellente émission, même si l'on n'y est parvenu, en conclusion, à un constat d'insuffisance, de la part de l'école, vis-à-vis de ces problèmes. Encore aurait-il fallu faire preuve d'un minimum d'objectivité.

Malheureusement... M. Enderlin s'y est plutôt mal tiré. Il est tout excusé : journaliste, c'est un métier difficile, obligé qu'on est de parler de tout, même de ce qu'on ne connaît pas. Or, en admettant que M. Enderlin sache tout sur le tiers monde, il n'a pas semblé qu'en matière d'école romande ses connaissances manquaient un peu d'ampleur.

D'abord, quelle drôle d'idée que de se limiter aux seuls livres de lecture des petits degrés, et parmi ceux-ci, d'avoir arbitrairement choisi quelques vestiges de manuels anciens, usités dans on ne sait trop quels pays, tout en laissant entendre que la Romandie entière participait, par ce même livre, à la même bêtification. Ensuite, M. Enderlin : sur quelque huit mille enseignants primaires, il n'y en a sûrement pas beaucoup qui apprennent à leurs élèves « N comme nègre ». Sans doute portent-ils le sceau du génie, la majeure partie de nos livres de lecture sont honnêtement satisfaisants. Sans être follement innovants, ils ne se révèlent qu'assez peu toxiques. Et puis, surtout, les manuels de lecture, ça n'a pas tellement d'importance. Croire que la vision du tiers monde des citoyens remonte à leur premier livre de lecture, c'est pour le moins attribuer à ces modestes instruments une

importance relative très exagérée parmi les innombrables facteurs conduisant à la méconnaissance. Nous doutons, quant à nous, que l'histoire, aussi anachronique et risible qu'elle soit, du « petit nègre qui se promène tout nu » soit plus nocive que la publicité sur les derrières des bébés qui font « des tas de pipis », ou sur les protège-slips et autres fariboles. Nous doutons que cette histoire soit plus inepte que nombre d'émissions livrées en pâture aux bambins (ou aux adultes) par votre étrange lucarne, qu'elle soit plus raciste que des dizaines de bandes dessinées à grand tirage. Sans parler de ce que la famille peut raconter à l'enfant, discours parfois très éloigné de l'orthodoxie.

Mais l'école est un bouc émissaire commode, et le procédé du journaliste est simple. On déniche quelques exemplaires rarissimes d'abécédaires semi-préhistoriques, on parvient à pénétrer dans une ou deux classes où ces vestiges pédagogiques en voie de disparition sont encore utilisés, on fait parler les enfants (nous y reviendrons), on essaye de faire parler le corps enseignant, mais on ne trouve pour cela rien de mieux qu'une jeune fille impressionnée par le micro, incapable de rien dire, si ce n'est d'approuver par de multiples « tout à fait » (en guise de oui) les questions affirmatives du reporter. On rassemble tout ce « matériel » en un paquet, qu'on recouvre avec quelques clichés du Sahel et du Bangla-Desh, puis on appelle à l'aide la sociologie pour tenter de nouer, avec de la très grosse ficelle, ce colis hétéroclite. La sociologie, qui revêt l'apparence d'une charmante dame, débite une platiifiante litanie, la baliverne d'usage sur « les modèles conformes » et « l'absence de situations conflictuelles » dans les manuels scolaires. Consternant. Mais le tour est joué. Il est désormais démontré que l'école est la seule responsable du « manque d'ouverture » des Suisses face à la question du tiers monde.

Mais il nous faut revenir sur les propos tenus par les écoliers. Précisons qu'il s'agissait d'enfants de six à huit ans, apparemment. Rappelons aussi que les propos enfantins sont à la mode. Les mi-nons petits oracles, par leur bouche

innocente, répandent la vérité, comme chacun sait. Malheureusement pour la vérité objective (et nous ne connaissons que celle-là), à six ans, sept ans, ou huit ans, on ne sait pas grand-chose. Comme le proclamait une adorable petite fille dans l'émission : elle savait qu'elle avait la télé, l'aspirateur, et puis des casseroles, et que les enfants noirs n'ont rien de tout cela. Il n'y a pas non plus de villes en Afrique, ni de salles de bains, ni de voitures. Le reporter était aux anges : voyez, comme ils sont mal informés ! Mais voyons !

Si le journaliste connaissait mieux les jeunes enfants, il n'ignorerait pas qu'ils ne connaissent pas non plus la théorie de la relativité. Ils n'ont jamais entendu parler de Marx. Ils ne savent pas encore que la Terre tourne autour du Soleil. Ils ignorent qu'ils ont un foie et des reins. Ils savent à peine que deux et deux font quatre. Parce qu'ils sont petits. Comment et pourquoi devraient-ils déjà tout savoir du tiers monde ? Avant même de connaître leur ville, leur pays ? En revanche, ils connaissent très bien Blanche et Gaspard, Casimir, et autres Ratamiaou. Que la télévision s'en prenne donc à elle-même, avant de critiquer l'école romande, dont les efforts de modernisation sont bien connus des gens informés. Le moins qu'on puisse dire, c'est que dans le domaine de l'information, la boîte à images porte une responsabilité au moins aussi grande que l'école.

Et puis enfin, un peu d'honnêteté intellectuelle, s'il vous plaît. La généralisation abusive et l'amalgame n'ont jamais engendré l'objectivité. En outre, le procédé qui consiste à faire parler de très jeunes enfants, je le qualifierais de substitution de témoins, sans crainte d'exagérer. Ce qui veut dire qu'il y a des gens capables de tenir, sur le tiers monde, un discours cohérent et véridique. Mais certainement, ces gens ont plus de huit ans. Enfin, les « pschtt ! pschtt ! » qui faisaient taire les élèves dont les réponses n'étaient pas conformes aux désirs du reporter n'ont échappé à aucun téléspectateur.

D'accord pour ne pas décerner le grand prix pédagogique à certains manuels complètement dépassés. Mais nous ne décernerons pas non plus à M. Enderlin la Nympe de Monte-Carlo pour son émission.

José Jaecklé,
du groupe de réflexion.

Plus de 750 demandes annuelles !

Il n'est certes plus nécessaire de présenter l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques (IRDP) ; qui peut encore ignorer le travail accompli par le service de la recherche (enquête lecture, évaluation mathématique, projets en français, bientôt en allemand, etc.) ou par le service des moyens d'enseignement (voir vos bibliothèques scolaires et les manuels de vos élèves) ou encore par le service de la documentation ? C'est pourtant sur ce dernier que nous ferons donner brièvement l'éclairage.

Ce n'est en effet pas moins de 250 questions entraînant des recherches qui sont adressées annuellement au service dirigé par M. Combe. Ajoutons à cela quelque 500 questions « service rapide » plus la rédaction de synthèses, de dossiers, la gestion de quelque 2700 ouvrages et l'on aura une idée plus précise du volume traité par un service mis à la disposition de tous ceux qui ont à traiter des problèmes scolaires au sens large du terme.

Que demande-t-on au service de documentation ?

Voici, dans le désordre, les thèmes les plus fréquemment abordés par les demandeurs en 1977 :

- problèmes des devoirs à domicile, bibliographie, législations cantonales ;
- horaire des élèves et semaine de cinq jours ;
- Pestalozzi ;
- motivation de l'élève, problème général ;
- renseignements divers sur les disciplines telles que français, mathématique, langue II, environnement ;
- autogestion et non-directivité ;
- enfants handicapés, structures particulières mises en place, moyen d'appui, insertion dans la vie pratique, etc.

Mais il y en a d'autres :

- formation continue, recyclage, jeux éducatifs, travaux manuels, courbe de Gauss (!), valorisation des élèves peu doués, structures scolaires suisses, etc.

Qui fait appel ?

Les deux tiers des demandes émanent d'enseignants dont une majorité de collègues primaires. Il convient toutefois de relever que les parents, notamment par le canal de leurs associations, se manifestent de plus en plus. Il va de soi que les départements font appel régulièrement à la documentation.

Comment procéder ?

Tout enseignant individuellement ou par le truchement de son association, d'une commission ou de tout autre organisme peut avoir recours au service de documentation de l'IRDP. Cette ouverture, très large et qui dépasse les milieux strictement enseignants ou départementaux, a été voulue : la documentation se veut un service « public ». Il suffit de s'y adresser par écrit ou lorsque la question est simple et ne demande pas de recherche, par téléphone :

**IRDP, FBG DE L'HÔPITAL 43-45,
2000 NEUCHÂTEL
Tél. (038) 24 41 91 ou 24 41 93**

Un appel

Le service de documentation cherche des « correspondants », spécialistes de tel ou tel autre domaine touchant aux problèmes scolaires et qui seraient susceptibles de rédiger des résumés d'ouvrages ou tout simplement de signaler la parution de documents particulièrement intéressants. Rétribution très modeste à la clé !

Souhaitons donc que ce service dont tous les enseignants peuvent profiter directement puisse connaître le développement qu'il mérite.

FB.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b,
1222 VESENAZ/GE. Tél. (022)
52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245
COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél.
(022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges
2, 1006 LAUSANNE.

Comité central SPR

Préparation de l'entrevue CS I - SPR

La procédure suivante a été admise à la majorité du CC en ce qui concerne CIRCE II :

- examen global des plans d'étude ;
- toilette du texte ;
- envoi pour examen et préavis à la CDIP ;
- préparation de l'introduction pratique par l'IRDP, en collaboration avec des enseignants généralistes ;
- réexamen des conclusions de l'IRDP par CIRCE II.

Remarques : dans la mesure du possible, cette procédure ne retardera pas la mise en route de CIRCE III.

On craint également que CIRCE I et II acceptés, « on » s'en contente et que la coordination s'arrête là...

Moyens d'enseignement : le CC vote la création d'une commission formée de généralistes chargée d'étudier les moyens d'enseignement utilisables dans les classes à **plusieurs ordres**. Etude - inventaire vertical.

La CS I sera saisie de ce projet lors de la prochaine rencontre. Un projet de mandat sera établi entre-temps par le président.

Remarques : la pléthore ne freine-t-elle pas certains de nos collègues à la tête de classes à plusieurs ordres à révéler les difficultés qu'ils rencontrent dans leur enseignement et dont les élèves font malheureusement les frais ? De même, certains inspecteurs n'éprouvent-ils pas quelques difficultés à « annoncer » que tout ne va pas pour le mieux dans certaines « campagnes » ?

Recherche - Action

Le CC dans sa majorité préfère la recherche-action permettant de corriger la trajectoire dans des délais favorables à la recherche-bilan ou les « dégâts » ne sont constatés qu'à plus long terme. La recherche-action peut favoriser une réforme permanente de l'école même si elle est, à la limite, décentralisante. Le principe de la recherche-action est admis. La procédure sera étudiée minutieusement, de cas en cas.

Le dialogue sera également demandé à ce sujet avec la CS I.

SIPRI

Le Comité central confirme son préavis favorable quant au démarrage de ce projet d'examen général de la situation de l'école primaire en Suisse. Ce projet avait été demandé expressément par la CASE KOSLO).

Congrès SPR 1978

La SPR évoquera le problème des demandes de congés lors de cet entretien avec la CS I.

Calendrier des séances du CC

Les avis sont partagés au début de la discussion. Peu à peu, une majorité se dessine pour maintenir le projet établi par notre président mais quelque peu réduit par le dernier bureau exécutif. Les sessions de deux jours sont maintenues. Le nombre de séances pour 1978 reste fixé à dix.

Les aménagements budgétaires possibles ne devront pas freiner les activités des commissions de la SPR...

Emissions radio : «Portes ouvertes sur l'école»

L'impact de ces émissions est satisfaisant. Ni le moment ni la chaîne n'étaient pourtant très favorables... Une série impressionnante de thèmes sont suggérés par les sections. Un premier tri sera effectué par le bureau.

Les délégués SPR à ces émissions devront cependant pouvoir défendre également le point de vue de la SPR — sans toutefois se sentir trop impérativement mandatés — et les thèmes devront aussi ne pas engager les organes de la RTSR à convoquer une « marée » de personnalités : en effet un trop grand nombre de participants ne permet guère à chacun d'exprimer tout ce qu'il voudrait lancer dans la discussion.

Chexbres - Séminaire SPR/Jeunesse et économie

Une dotation de base pour chaque canton est admise. Le bureau et le président donneront prochainement connaissance de nombre d'invités que chaque canton pourra déléguer au prochain séminaire.

Répartition des tâches au sein du Comité central

Une distribution des responsabilités devient nécessaire. Un projet établi par notre président a été présenté au CC. La

forme générale du document sera adaptée aux propositions que feront les sections cantonales et la synthèse de ces remarques et suggestions sera faite au prochain bureau exécutif.

Semaine de cinq jours

Ce problème est parfois lié à celui des vacances. La SPV souhaite une aide efficace de la part de la SPR, de même dans le domaine de la liberté de domicile. Notre président se rendra dans le canton de Vaud afin de mettre au point une tactique d'information et de politique générale dans ces deux domaines dont le Pays de Vaud n'est pas le seul à se préoccuper.

FORMACO

Le prêt accordé généreusement par le SLV lors de l'achat du terrain au Pâquier

SLV/Comité central du 1^{er} février 1978

Dans le numéro 6 de l'« Educateur », je faisais mention des rencontres « au sommet » entre les trois « grands » de KOSLO. C'est à Berne que fut décidé une plus large diffusion écrite des travaux de ces trois associations dans les deux organes hebdomadaires, l'un romand, l'autre suisse alémanique. Le numéro 7 du SLZ publie, sur deux colonnes, une traduction du document jaune rédigé par la SPR où cette dernière se présente et donne un aperçu très complet de son programme « nouvelle formule ».

L'« Educateur » se fait un plaisir de vous soumettre une traduction très libre du dernier article consacré à la deuxième séance du Comité central du SLV. (SLZ, N° 7.)

Collaboration école - parents - autorités scolaires

Les relations entre ces trois « partenaires » constituent l'un des éléments moteurs d'une démocratisation progressive dans la conception de la formation scolaire. Une collaboration ouverte et intensifiée entre tous les milieux intéressés est généralement bien acceptée dans l'opinion publique. Cette collaboration passe peu à peu dans les faits, de manière sensible, dans la politique formative.

Un groupe ad-hoc de la rédaction du SLZ a déjà accompli un travail de préparation dans ce domaine (des articles dans le SLZ entre autres) en 1977 et prévoit, pour 1978, un élargissement de leurs activités en créant une documentation in-

(FR) ne rapporte guère d'intérêt ! Nos collègues suisses alémaniques souhaitent récupérer cette somme. Deux solutions peuvent être envisagées : vendre le terrain au prix coûtant ou le conserver pour le moment et prévoir une vente avantageuse ou encore prévoir une construction (maison de vacances, centre de perfectionnement, etc.) après avoir créé une Fondation SPR responsable de l'« œuvre ». De toute manière, le prêt devra être remboursé ou amorti.

Loi sur la formation professionnelle

Ce point de l'ordre du jour sera repris lors d'un prochain CC. Nous avons reçu une première information et une documentation précise est en préparation.

J.-P. Buri.

formative et en offrant une aide concrète. Comme la réalisation du projet SIPRI va dans le même sens en lançant des expériences conçues scientifiquement et systématiquement de manière à clarifier la situation de l'école primaire, le SLV souhaite collaborer à cet examen général puisqu'il en est à l'origine et l'avait exigé. Le SLV continuera toutefois de suivre avec intérêt les travaux très valables des groupes indépendants déjà en place.

Année du SLZ

Le président Willy Schott commente et explique les idées forces du programme d'activité du SLV : 1978 doit être l'année du SLZ. L'organe de presse du SLV doit favoriser d'une part les articulations de la politique générale du SLV et, d'autre part, le journal des instituteurs suisses doit être l'un des instruments de l'éducation permanente individuelle des enseignants, une sorte de thesaurus paedagogicus. Il ne faut pas « oublier » non plus le prochain 125^e anniversaire de cet hebdomadaire en 1980.

Autonomie des sections

Une des sections cantonales a posé la question de savoir où se situe cette autonomie de la section par rapport à l'Association faîtière. Le SLV possède des structures fédéralistes calquées sur celles de notre pays. Les affaires intercantionales restent le plus souvent cantonales, du moins les sections conservent toute leur souveraineté (de même les DIP). Au cas

où ces sections souhaitent établir des liens dans ce domaine, le SLV, politiquement et confessionnellement neutre, offre à ces sections un cadre de travail largement ouvert. Le rôle prioritaire de l'association faîtière est de favoriser cette diminution des « forces fractionnantes », de créer un esprit suisse, supra-cantonale, doué d'une certaine « force de frappe », du moins d'un certain poids.

Prise de position quant à l'AVS

Le communiqué suivant a été distribué à la presse :

« Approuver la 9^e révision de l'AVS donne l'occasion aux instituteurs suisses de se montrer solidaires, avec tous les salariés, de cette institution éminemment sociale. Tant le Conseil national que le Conseil des Etats se sont prononcés, à une forte majorité, en faveur de cette révision. Le SLV, la SPR et la SPESS demandent à leurs membres de soutenir la 9^e révision lors des prochaines votations fédérales des 26 et 27 février 1978. »

Surcharge de travail

Le CC prend connaissance d'un rapport interne du président dans lequel sont

développées largement les conditions de travail du président qui selon les structures et principes actuellement appliqués est un instituteur praticien qui voit s'ajouter à sa fonction d'enseignant toutes les responsabilités et charges de sa tâche présidentielle.

Cette double responsabilité, cette double fonction implique le renoncement quasi total à tout moment de détente, à tout loisir... Les avantages et inconvénients du système de milice se retrouvent au niveau du SLV comme au niveau du citoyen-soldat !

(J.-P. B.)

En Suisse romande, au cinéma

La Vie devant Soi

Moshe Mizrahi

Couronné par un grand prix littéraire il y a deux ans, Emile Ajar (car c'est lui l'auteur) a transmis ses droits à Moshe Mizrahi. Il est utile de savoir qu'à l'origine il y a un écrivain (encore qu'à mon avis « La Vie devant Soi » ne soit pas la meilleure œuvre d'Ajar ; « Groscalin » était d'une autre verve et beaucoup plus original. Mais les histoires d'enfants, ça fait toujours pleurer Margot...) Lisez aussi le livre !

Revenons au film : Momo, 11 ou 14 ans ?, moitié Français, moitié Magreb, abandonné par une mère qui vivait de l'air des trottoirs et a disparu depuis fort longtemps, partage les misères de Madame Rosa.

Pas facile de manger chaque jour et de payer son loyer quand on habite à Belleville, dans un sixième haut perché, avec pour seule subsistance les maigres pensions que versent de jeunes mamans, toutes putains de quartiers populaires, qui ont les mêmes problèmes que n'importe quelle femme obligée de placer son même... Ils ont toutes les couleurs du monde, les gosses de Madame Rosa, jaunes, bruns, blancs, café au lait, ils ont les yeux noirs ou bridés, le cheveu lisse ou crépu ; tous ils l'aiment et elle le leur

rend bien. Cependant les années sont lourdes et avec elles toutes les maladies (sauf le cancer, c'est rassurant !) qu'il faut hisser là-haut. Simone (Signoret)-Rosa souffle et souffre. Momo est toujours là, timide, secret, à la recherche perpétuelle de son origine : pouvoir dire qu'il a — aussi — un père et une mère... Son ami ? Un vieux parapluie transformé en marotte et qu'il exhibe à la sauvette sur les places de Belleville, dans cette cour des miracles où il y a encore des avaleurs de sabres, des cracheurs de flammes, des montreurs de marionnettes, tout un monde imaginaire qui vit de l'air du temps et de la générosité — quelques sous — d'un petit peuple multicolore et fauché. Tout ça vit, gueule, grouille, cogne, prie en arabe ou en hébreu, rit à belles dents comme Madame Lola, un boxeur qui s'est fait faire des piqûres, alors il est devenu une femme ! Momo, présumé Arabe, suit les enseignements de Monsieur Hamil et indifféremment les préceptes du Coran ou la prose de Victor Hugo. Qu'importe d'ailleurs, les deux sont d'accord : sans personne à aimer, on n'est rien. Et Momo veut aimer quelqu'un. Mais Madame Rosa s'en va, entraînée par son cortège de maladies.

C'est une vieille femme, Madame Rosa, vieille et juive, avec des cachemars de rafle, de trains plombés, de camps, d'interrogatoires, de barreaux et

de gardiens-chiens hurlants et féroces. Alors elle a peur : peur de tout ce qui enferme, la maladie, l'hôpital, les blouses blanches, les piqûres qui font durer et vous n'êtes plus qu'un légume. Tout cela, Momo avec son cœur d'enfant déjà homme par la somme de soucis qu'il affronte, Momo le sait, le sent. Il fabule alors, invente une famille venant du soleil prendre soin de Madame Rosa et l'emmener au pays des ancêtres. Madame Rosa ? La seule personne qu'il ait à aimer, il ne peut pas la laisser mourir comme un légume. Il fera tout ce que, innocent et pur, il peut imaginer pour adoucir les derniers moments du seul être qui l'a jamais aimé.

A vous de découvrir : Momo qui ne sourit presque jamais et Madame Rosa son premier amour, celui que d'ordinaire on destine à sa mère. Les deux acteurs sont remarquables : pas de mélo — ce serait détestable — le ton juste. Ai-je dit que Moshe Mizrahi est un excellent réalisateur ?

L'Œuf du Serpent

Ingmar Bergman

Berlin, novembre 1923. L'hiver s'annonce, la neige n'est pas loin. Ce jour-là il pleut. Le pavé suinte d'humidité, les gens marchent, silencieux, sourire absent.

C'est le Berlin, l'Allemagne de la débâcle économique, politique, culturelle et sociale. Une boîte d'allumettes coûte des milliards de marks. Bientôt on ne comptera pas la monnaie, on la pèsera. Atmosphère contraignante, le travail se fait rare, il n'y a pas de pain, pas de viande.

Abel Rosenberg, artiste de cirque, est venu à Berlin en compagnie de son frère

et de sa belle-sœur dans l'espoir de trouver du travail. A trois ils avaient connu le succès avec leur numéro. Abel rentre à son hôtel, ivre de fatigue, las, il titube, il a bu, il trouve son frère suicidé entre les quatre murs crasseux d'une chambre minable. Et commence le cauchemar. Pourquoi ce suicide ? Comment ?

Abel est Juif. Avec Manuela, ils se débattent pour essayer de comprendre et de survivre. En même temps, comme leurs contemporains ils crèvent de peur. L'angoisse est partout : 4 heures du matin, des gens dépècent un cheval en pleine rue ; ils ont faim. Quelques heures plus tard il ne restera que la carcasse encore chaude de l'animal. A côté on fait une longue queue devant la boulangerie.

Deux rues plus loin, une bande armée et casquée rossent des civils sous le regard indifférent de la police. Un vieux mendie sous un porche.

Manuela a trouvé un emploi dans un cabaret de bas étage. Contraste dans les éclairages — vulgaires, violents — avec ceux de la rue où il semble que ce soit éternellement la pénombre. Manuela a de la chance : un protecteur lui procure bois et logement. Plus tard il lui donnera même du travail dans la clinique qu'il dirige. Quelle clinique ! Sinistre lieu d'« expériences » qui seront reprises (ou continuées) quelques années plus tard par les sbires du petit homme à moustache. Celui qu'en ce moment, novembre 1923, on ne prend pas encore au sérieux. Et pourtant... Les horreurs du nazisme sont dans l'œuf : peur, angoisse, torture, exactions. Toutes n'ont pas encore vu le jour, toutes sont en gestation.

Ingmar Bergman crée l'atmosphère juste de ces années prémisses de la dictature. La buée qui monte du pavé berlinois, c'est l'angoisse qui prépare la violence. Les contrejours, la violence de certaines images, les contradictions parfois des personnages, les barrières, les grilles annoncent, pressentent l'enfer. Le délabrement des murs et le désarroi des personnes. Liv Ullman et son partenaire (qu'il me pardonne d'avoir oublié son nom) sont déjà pris dans cette souricière sanglante et subtile à la fois. Sanglante parce que meurtrière, subtile parce qu'on introduit dans leur comportement des éléments qu'ils ne maîtrisent pas. De grands artistes, dirigés par un maître.

L'œuf du serpent. Il faudra du temps pour écraser le reptile. Et le film ne retrace que 10 jours de ce temps d'avant cauchemar. Spectateurs, nous n'avons même pas la ressource de nous dire : c'est du cinéma. La réalité a dépassé la fiction.

La Crécelle (L. Urben).

Education rythmique et musicale ORFF

VIVISHOP, rue Curtat 8, 1005 Lausanne, (021) 22 34 34

Cours d'initiation musicale pour enseignants au Palais de Beaulieu à Lausanne les 4 et 5 avril 1978

PROGRAMME :

Premiers contacts avec les instruments

Jeux rythmiques et mélodiques

Usage des lames sonores

Du langage verbal au langage musical : chansons et comptines,
contexte musical des poésies et histoires

Accompagnements élémentaires

Formes musicales de base

Ce premier cours, essentiellement pratique, s'adresse aux enseignants désireux d'offrir aux enfants l'occasion de s'enrichir par des expériences musicales et créatrices.

Ce cours sera donné par **CAROL BAUER**, collaboratrice de l'Atelier de musique Orff du Vivishop à Lausanne. Carol Bauer a fait ses études musicales en Pennsylvanie (E.-U.), où elle a obtenu le diplôme de « Bachelor of Arts in Music » avec spécialisation dans l'éducation musicale des enfants. Elle a fait des stages à l'Institut Orff et à celui de Jacques Dalcroze. Carol Bauer a eu l'occasion d'enseigner la musique à des groupes d'enfants de capacités très diversifiées aux Etats-Unis et en Afrique du Sud, où lui fut également confié le poste de maîtresse d'application pour l'enseignement de la musique.

Des instruments de musique **SONOR** seront mis à la disposition de tous les participants.

Prix du cours : Fr. 50.— par personne. Les inscriptions sont à adresser à Christiane Gratwohl, Atelier de musique ORFF du Vivishop, rue Curtat 8, 1005 Lausanne, jusqu'au 24 mars au plus tard.

Nom : _____ Prénom : _____
Profession : _____
Adresse : _____

Cours ORFF, 4 et 5 avril 1978.

† Marcel Barbey

Né en 1913, mort le vendredi 3 février dernier, sur le chemin qui mène du Lieu à la maison du Plat-des-Esserts, propriété de « Vacances des Jeunes ».

Le texte qui suit a été prononcé par Roger Gfeller lors de la cérémonie funèbre. Les collègues présents ont souhaité qu'il soit reproduit dans l'« Educateur ».

Mon cher Marcel,

Tes nombreux amis enseignants, tes compagnons de « Vacances des Jeunes », tes camarades du brevet 33 ont désiré que je prenne la parole aujourd'hui pour présenter nos condoléances aux membres de ta famille, et pour te dire une fois encore toute l'amitié que, les uns et les autres, nous te portons, tout le respect que nous avons pour l'immense labeur que tu accomplissais.

Ta mort brusque nous a plongés tout d'abord dans une profonde stupeur. Nous n'étions pas préparés à l'accepter. Nous avions besoin de toi, de ta chaleur humaine, de ta gentillesse, de ton pouvoir de servir. Et il ne nous était pas venu à l'idée que cela pouvait cesser.

Puis, il nous a bien fallu admettre ton départ. Alors, nous t'avons accompagné en pensée dans ton dernier cheminement. Nous avons suivi tes pas dans la neige, droits, fermes, pressés d'arriver vers ce Centre du Plats-des-Esserts, que tu affectionnais. Nous t'avons suivi jusqu'à cet instant où, tout près du but, tu as eu envie de te reposer ; où tu t'es assis, t'appuyant sur ton sac de montagne. Tu as jeté un coup d'œil sur cette vie extraordinairement riche qui était la tienne et tu t'es endormi.

Notre stupeur s'est effacée peu à peu, remplacée par de la tristesse : une tristesse qui nous conduisait normalement à repenser les moments essentiels de ta vie remarquable d'efficacité.

J'ai eu la joie de revivre ainsi les épisodes les plus marquants de ta riche existence :

- au service de l'école ;
- au service de « Vacances des Jeunes ».

Mon esprit ne s'est pas attardé à tes passages, comme régent, au Lieu, à l'Ecole suisse de Domodossola, à Corsier-sur-Vevey. C'était si loin de nous.

Mais je suis bien placé pour dire ce que tu as donné à Lausanne. Et c'est immense.

Tu étais un maître enthousiaste, souriant, compétent, tenace. Tu avais non seulement le respect des enfants, mais encore celui des adultes, ce qui te laissait ouvert à la discussion.

Ce désir de servir l'enfant devait immanquablement te conduire à t'intéresser au sort des classes à options.

Tu savais, parce que tu l'as constaté, qu'il y aura toujours des adolescents moins privilégiés que les autres, qui ne s'épanouissent que dans une école où l'enseignement est concret, direct, dans une école à leur mesure.

Et tu as lutté pour qu'un tel enseignement puisse être dispensé ; tu as lutté comme enseignant, comme maître ; puis, désigné par la Municipalité de Lausanne, tu as lutté comme responsable des classes à options.

Tu m'as dit un jour regretter de n'avoir point trouvé toute la compréhension que tu espérais dans l'accomplissement de la tâche qui t'était confiée. Oui, peut-être. Ce dont je suis certain, c'est que tes collègues des classes à options ont apprécié ton dévouement, ta disponibilité, ton efficacité à régler les problèmes qui t'étaient soumis. Tu as toujours répondu aux appels qui te parvenaient. Tu faisais l'essentiel.

Toutes ces qualités que tu avais dans l'enseignement, tu les as bien vite mises au service de « Vacances des Jeunes », cette association dont tu es le créateur. Tu as prouvé, dans ton nouveau domaine d'amour, que tu pouvais être idéaliste et bâtisseur. Les idées que tu avais, tu as su les transformer en projets. Et ces projets, tu étais capable de les faire triompher dans l'opinion publique. Tu avais le don de la persuasion. Et quand on passait au stade de la réalisation, tu étais encore présent, payant physiquement de ta personne. Tu savais ce que « mettre la main à la pâte » veut dire.

Il me reste à accomplir, pour terminer, un dernier devoir, tout fait d'amitié : c'est de te dire la reconnaissance de tes compagnons du Brevet 33. Grâce à ta constance, ils sont restés unis, grâce à ta gentillesse, ils se retrouvaient heureux.

Un souvenir me revient avec insistance. Nous étions à Marseille, où tu nous avais conduits. A un moment donné, tu nous as dit : « Attendez-moi ici, j'ai quelques formalités à accomplir ». Nous étions au bord d'un trottoir. Nous sommes restés là, bien tranquilles, à t'attendre, assis sur nos valises. Qu'aurions-nous fait sans toi.

Maintenant c'est toi qui, assis au bord de la route, adossé à ton sac de montagne, nous dit : « Je vous attends ».

La publicité à l'école

Commission

Lors de l'assemblée d'automne 1976 de la section SPV de Vevey-Montreux, plusieurs collègues, préoccupés par l'importance croissante de la publicité à l'école, décident d'approfondir la question. Une commission formée de M^{lles} Chantal Maïkoff, Andrée Santerre et de MM. Oscar Fabris, Marcel Martin et Jean-Rodolphe Dellsperger expose ici le résumé de son travail.

Introduction

D'emblée, les difficultés surgissent et la publicité¹ colle comme une seconde peau à tous les sujets abordés : horaire, fourre de cahier, langage, marque publicitaire désignant l'objet, etc.

Une enquête fouillée, faite auprès d'une cinquantaine d'enseignants de la section, révèle toute la complexité et les limites d'une telle étude. En outre, MM. Jean Mottaz, secrétaire général du DIPC et Paul Nicod, secrétaire général de la SPV nous ont apporté leur contribution.

Présentation de l'enquête

Nous vous soumettons à titre d'exemples parmi 54 questions de notre enquête, celles ayant soulevé le plus d'intérêt :

1. Dans quel cadre de vos activités scolaires, sous quelles formes avez-vous employé de la publicité : cornets plastiques ? Affiches ? Collectes ? Récompenses ?
2. Encouragez-vous vos élèves à s'abonner aux journaux autres que le « Cra-paud à lunettes », le « Chat botté » et les brochures OSL ?
A votre avis, contiennent-ils de la publicité ?
3. Pour vos sorties, visites et spectacles, avez-vous utilisé l'aide plus ou moins publicitaire de certaines maisons ou firmes ? (courses bon marché, pistes sportives, camps, visites d'usine).
4. Quelle est la part de la publicité dans le matériel et mobilier scolaires fournis par le DIP ?

La publicité la plus efficace est l'américaine, qui joue sur les réflexes conditionnés, et crée pour ses conserves le Musée imaginaire des comestibles.

Malraux, « Voix du Silence », p. 521.

Ce que je suis, je le sais : un monument de publicité.
G.-B. Shaw.

¹ La publicité : « Le fait, l'art d'exercer une action psychologique sur le public à des fins commerciales. » (Déf. dict. Robert.)

Résumé de l'enquête

Si la majorité des enseignants interrogés sont d'avis que la publicité fait partie de leur enseignement pour illustrer leurs leçons (planches anatomiques), décorer la classe (posters géographiques et touristiques), ou comme matériel ACM (gobelets, petites boîtes), certains sont peu sensibles à la présence de la publicité surtout dans leur propre classe (calendrier annuel, matériel d'enseignement audio-visuel se révélant être utile à l'enseignement et qui contient une discrète publicité, le vêtement, tel le T-shirt, le foulard, le pantalon, etc.).

En outre, la plupart d'entre eux pensent qu'il y a un sérieux coup de frein à donner et en tout cas un tri à faire dans ce domaine. Nous pensons particulièrement aux différents cornets publicitaires, journaux, illustrés, revues, autocollants apportés en classe soit par le maître, soit par les élèves.

D'autres ont été frappés que l'on ne s'occupe que de la publicité alors que la propagande² envahit tout autant nos écoles. Certains instituteurs et institutrices se sont sentis culpabilisés en répondant au questionnaire³ et ont cherché à se justifier en parlant de bonne et mauvaise publicité (le lecteur appréciera...).

Deux publications ont soulevé la désapprobation des collègues : « Jeunesse Magasine » distribué largement à travers le canton et « Kilowatt heure ».

La propagande se rapproche de la publicité en ce qu'elle cherche à créer, transformer ou confirmer des opinions et qu'elle use en partie de moyens qu'elle lui a empruntés ; elle s'en distingue en ce qu'elle vise un but politique et non commercial : ... la propagande influence... l'attitude fondamentale de l'être humain. En cela, elle peut être rapprochée de l'éducation ; mais les techniques qu'elle emploie habituellement et surtout son dessein de convaincre et de subjuger sans former en font l'antithèse.

J.-M. Domenach, « Propagande politique, p. 9 (PUF).

² La propagande : « Action exercée sur l'opinion pour l'amener à avoir certaines idées politiques et sociales, à vouloir soutenir une politique, un gouvernement, un représentant.

³ « Educateur » N° 34 du 4 novembre 1977 : « L'Endoctrinement », Olivier Reboul, PUF, 1977. « L'Ecole dans la Société », Suzanne Mollo, Dunod, 1969. Voir aussi l'article dans ce même numéro, pp. 837 et 838.

A titre d'information, il est à noter que c'est sur l'intervention d'un groupe de maîtres du collège et du gymnase de Vevey auprès du Département, que la distribution de « Kilowatt heure » a, à notre connaissance, cessé dans les classes de notre région.

Entretien Mottaz

L'entretien avec M. Mottaz a porté essentiellement sur les trois points suivants : la publicité, les journaux et les éditions scolaires.

Pour le DIPC : « Utiliser la classe comme terrain de propagande (cf. définition) est **intolérable**. L'enseignant en fonction doit faire l'effort d'éviter les prises de position unilatérales vu l'ascendant énorme qu'il a face à ses élèves. Quant à la publicité commerciale, il faut être vigilant sans être sectaire et se rendre compte que l'on doit céder sur certains points de détail pour garder le principe. » Cf. les documents anatomiques se révélant être utiles à l'enseignement et qui contiennent une discrète publicité.

« Perspectives » N° 4 de mai 1977 présente le cas particulier des journaux d'enfants, en ces termes :

« Le Département tient à rappeler aux enseignants de tous les degrés et de toutes les catégories de classes, l'article 6 et 131 du règlement général pour les établissements d'instruction publique secondaire et l'article 299 du règlement pour les écoles primaires. Au terme de ces articles, toute propagande et tout colportage (ce qui doit être pris dans le sens le plus extensif) sont interdits dans les écoles et par les écoles.

« L'appareil de propagande et de diffusion que peut constituer l'école est tentant, notamment pour les maisons et organismes qui diffusent **des livres et des journaux d'enfants**.

« Les articles rappelés ci-dessus s'appliquent particulièrement à cette catégorie d'objets.

« Toutefois, le Département a consenti une exception en faveur de deux journaux d'enfants : le « Crapaud à lunettes » et le « Chat botté », édité par Pro Juventute et par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, ainsi que pour les brochures de l'OSL (Œuvre suisse de lecture pour la jeunesse).

« Cette exception est fondée sur trois raisons :

1. Les qualités pédagogiques du « Chat botté », du « Crapaud à lunettes », des brochures de l'OSLJ, et les préoccupations éducatives des éditeurs.
2. Le fait que ces journaux ne sont pas une entreprise commerciale mais d'utilité publique : Pro Juventute et le Cen-

tre vaudois d'aide à la jeunesse en assument la réalisation.

3. L'organe de surveillance est constitué presque entièrement par les délégués des associations d'enseignants et des Départements de l'instruction publique.

« Toutefois, l'exception accordée au « Chat botté », au « Crapaud à lunettes » et aux brochures de l'OSLJ ne **permet pas n'importe quelle forme de distribution** : les maîtres sont autorisés à présenter les journaux, à les recommander, voire à percevoir le prix des abonnements souscrits par les élèves de leur classe ; éventuellement à accepter que les abonnements souscrits par ces élèves soient adressés collectivement au maître de classe ; en revanche, une pratique qui consisterait à remettre à leurs parents les journaux, avec une information orale ou écrite, d'avoir à en payer le prix ou rendre le spécimen confié, constituerait un abus que le Département ne saurait tolérer.

« Il l'a fait connaître clairement aux éditeurs responsables. »

Les phrases soulignées le sont par nos soins. (Ndlr.)

Passons maintenant au problème des fournitures et éditions scolaires. Nous n'entrerons pas dans le détail du système d'achat et de distribution des fournitures.

L'Etat et les communes se partagent les responsabilités des choix.

M. Mottaz a pourtant insisté sur un point particulier, celui des **éditions** :

« Contrairement à d'autres cantons, celui de Vaud ne possède pas d'éditions d'Etat. L'approvisionnement en matériel scolaire se fait auprès d'éditions privées, par contrat. Il est absolument faux de prétendre — c'est une légende — qu'il y ait collusion entre Payot et le DIPC.

« Que Payot soit la plus grande maison d'édition de la place explique qu'elle livre proportionnellement plus à l'Etat que les autres éditeurs, SPES, par exemple.

« En outre, les lois qui régissent le commerce (libre concurrence, calcul des prix, etc.) explique le reste. »

Entretien Nicod

Pour M. Nicod, la publicité peut être souvent considérée comme matériel pédagogique valable : il y a un stade où elle fait partie intégrante de la vie et c'est à l'enseignant de tout mettre en œuvre pour que le matériel publicitaire soit bien utilisé. On peut admettre qu'on remette un document à l'élève, mais en faisant une mise en garde avant de le distribuer (allusion à un journal controversé). Le maître doit aussi différencier les cadeaux publicitaires utiles et inutiles offerts à l'oc-

casion de joutes sportives (ballons, raquettes, patins à roulettes, livres, sans publicité plutôt que porte-clés, T-shirt, sacs de sport, etc.).

Il est bon de faire appel à certaines maisons qui organisent des courses d'école « abordables » : les enfants ont parfois des parents dont les moyens financiers sont très limités et il est bon d'en tenir compte ; de même, il faut encourager les maisons qui sont prêtes à rendre service aux professeurs et aux élèves.

M. Nicod conclut : « Il serait nécessaire d'encourager la formation et la mise en garde du corps enseignant face à la publicité. »

Conclusion

Il n'est pas dans notre intention par cette étude, de condamner la publicité : elle fait partie intégrante de notre vie et ne doit pas nous envahir, mais nous informer.

Il faut prendre conscience que cette même publicité occupe une place importante à l'école.

Nous souhaitons avoir davantage sensibilisé l'enseignant au rôle joué par la publicité afin que chacun puisse mieux informer ses élèves.

N.B. Entre nous, si le mot « frigidaire » est entrée dans la langue usuelle, c'est que l'Académie française l'a accepté. Jean-Rodolphe

Jean-Rodolphe Dellsperger.

Section de Lausanne

Assemblée générale de printemps

Jeudi 16 mars 1978, à 16 h. 30, au Restaurant du Rond-Point de Beaulieu.

SPORT = SANTÉ

Entretien avec le Dr Pierre KRIEG, spécialiste FMH, médecin de l'équipe olympique suisse.

La séance débutera par une brève partie administrative avec comme ordre du jour :

1. Communications du comité.
2. Communications de la commission 4RN.
3. Propositions individuelles (prière d'en aviser le président).

Le comité.

Adresse du président : GESCH Roland, chemin des Clos 27, 1020 Renens, tél. 35 30 53.

COURS COMMUN ROMAND

Astronomie

Dates : 10, 11, 12 juillet 1978.

Lieu : Observatoire de Sauverny (Versoix-Genève).

Programme : 1. Astronomie classique. 2. Astronomie spéculative. 3. Pratique de l'astronomie avec

- des exercices de lecture de carte céleste ;
- l'étude des phénomènes célestes ;
- la pratique de plusieurs instruments ;
- les éphémérides ;
- un passage au télescope.

4. (courte). Les phantasmes liés à l'astronomie ou l'influence des astres liée à l'astrologie.

Inscription : Jusqu'au 29 mars 1978, sur carte postale, adressée au Centre de

perfectionnement, Couvaloup 13, 1005 Lausanne.

Logement : Possibilité de loger au Motel de Founex (sortie autoroute Versoix).

Repas : Possibilité d'avoir le repas de midi à la cantine de l'observatoire.

Transport : Possibilité de se faire transporter matin et soir par les soins de l'observatoire.

Demande de subside : Les maîtres observent la procédure indiquée au point 8, pages 6 et 7 de la brochure des cours 1977-1978.

Taxe d'inscription : La somme de Fr. 100.— est à verser au Secrétariat au perfectionnement, route de Chêne 149, 1224 Chêne-Bougeries.

MUSIQUE ET HANDICAPÉS VOUS PROPOSE :

Relaxation – Respiration – Expression libre

Le lundi 24 avril 1978 et le vendredi 28 avril 1978, 20 h., FONDATION DELAFONTAINE, route de la Clochette, 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE.

Animatrice : M^{me} Tyra VULCAN, musicothérapeute diplômée, formation de Vienne.

Matériel apporté par les participants : papier (formats divers), crayon, stylo, pastel, pâte à modeler, 1 couverture, tenue de sport.

Le nombre des places étant limité, prière de s'inscrire au moyen du talon ci-dessous en le retournant à Pierre JOOST, Vert-Vallon B, 1816 CHAILLY-MONTREUX, jusqu'au 23 mars 1978.

Communiqué

Postes au concours

Une série de postes seront mis au concours. Nos collègues qui s'y intéressent voudront bien consulter la « Feuille des Avis officiels » dès et y compris le numéro du mardi 28 février 1978 et jusqu'à la mi-mai 1978. Rappelons que le journal précité est à disposition dans les établissements publics du canton.

Monique Schafroth.

Prénom et nom :

Profession :

Adresse exacte :

Téléphone :

participerai aux 2 séances animées par Tyra VULCAN.

Date :

Signature :

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{lle} Monique Schafroth 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Instruction publique et Grand Conseil

Les débats qui viennent de se dérouler au Grand Conseil genevois sont intéressants à plus d'un titre et méritent votre réflexion. Nous ne disposons évidemment pas encore du mémorial pour pouvoir retranscrire exactement les interventions de chaque député mais l'allure générale de la dernière session est connue, la presse lui a fait un large écho.

Réformes scolaires

En ouverture, jeudi 23, les libéraux Guidini, Voegeli et Eggly ont déposé un projet de loi à propos de réformes scolaires et d'information. Le souci de l'information due au parlement en matière d'enseignement peut se comprendre. En revanche les mesures préconisées sont d'une telle lourdeur qu'elles traduisent à mon avis le désir d'entraver la progression de l'école de leurs auteurs. Voici la teneur de ce projet :

PROJET DE LOI

modifiant la loi sur l'instruction publique (C 1 I)

LE GRAND CONSEIL

Décrète ce qui suit :

Article unique

La loi sur l'instruction publique, du novembre 1940, est modifiée comme suit :

Art. 2 (nouvelle teneur)

Dispositions d'exécution

1. Le Conseil d'Etat édicte tous les règlements nécessaires à l'application de la présente loi, notamment pour ce qui touche aux plans d'études cadres, ainsi qu'aux expériences de réformes scolaires.

2. Il est également compétent en matière de prescriptions de discipline des mineurs.

Art. 3 (nouveau, l'art. 3 ancien devenant l'art. 2A)

Procédure d'adoption des réformes scolaires par le Grand Conseil

1. Le Conseil d'Etat est tenu de présenter un rapport au Grand Conseil sur tout projet de réforme qu'il envisage.

2. Durant la phase expérimentale, il est également tenu de faire un rapport annuel au Grand Conseil.

3. La généralisation d'une réforme doit faire l'objet d'une loi votée par le Grand Conseil.

Art. 3A, al. 1, deuxième phrase (nouvelle teneur)

(...) Cette conférence est appelée à donner son avis sur toutes les questions générales relatives à l'instruction publique.

Art. 5, al. 3 (nouveau)

3. Les élèves ne peuvent être soumis à une réforme scolaire expérimentale qu'avec le consentement écrit de leurs parents ou représentants légaux.*

Plusieurs députés sont intervenus (R. Vuataz, par exemple) pour dire que l'école est en réforme constante, elle évolue et n'est point statique. Que faut-il qualifier de réforme ? La création du CO fut certainement une réforme. De même, dans l'enseignement primaire, la coordination romande et l'école romande, adoptées toutes deux par le Parlement genevois, sont à qualifier de réformes.

Le désir d'information est tout à fait compréhensible. Et même on devrait l'étendre à d'autres départements : la police, les travaux publics, etc. Dans ce sens le projet de loi aurait dû être transmis à la commission législative du Grand Conseil, dont le champ d'activité est plus vaste. Curieusement, une partie des députés s'opposent à l'extension de l'information à d'autres départements. C'est bien à l'instruction publique que s'adresse leur projet de loi.

Quant à l'idée de demander l'aval de tous les parents, on en voit la lourdeur. Elle entraînerait fatalement la stagnation et l'immobilisme, pour ne pas dire la paralysie de l'école, par les difficultés pratiques d'une telle mesure.

Mais il y a plus grave : demander l'assentiment de tous les parents, c'est sous-entendre l'incapacité de tous les techniciens de l'enseignement d'assumer les changements qu'ils préconisent. C'est leur dénier toute capacité de prendre leurs responsabilités dans le domaine qui leur est propre. Inaptes à prendre en charge une modification dans l'école, ils demanderaient aux parents de cautionner !

Transposons la situation dans un autre contexte, les travaux publics, par exemple, et admettons que la construction d'un

* A noter pour la petite histoire que 2 sur 3 des députés auteurs de ce projet de loi ont déjà fait leur choix personnel en matière de réformes scolaires : leurs enfants fréquentent des écoles privées. Des établissements privés connus pour leur pédagogie avancée (Montessori, école internationale). Charité bien ordonnée...

pont a été proposée au Parlement et acceptée par lui. Va-t-on demander aux usagers de se prononcer, de cautionner par leurs signatures le choix des matériaux de construction, les calculs de résistance, etc. ? Ou bien est-ce l'affaire, la responsabilité des spécialistes, géomètres, architectes, maîtres d'état ?

Le projet de loi libéral a finalement été renvoyé à la commission de l'enseignement et de l'éducation.

Budget de l'enseignement primaire

L'école est décidément l'objet des « soins » de certains. A propos de budget, M. Coutau (libéral) propose rien moins que de couper dans le financement de l'enseignement primaire : 2 millions en moins, soit sabrer 50 postes ! Cela en application de l'équation sommaire : moins d'élèves = moins de maîtres. En évitant soigneusement de tenir compte d'arguments connus souvent et longuement développés : amélioration des conditions de travail des élèves et des maîtres, nouvelle manière d'enseigner : travail par groupes, etc., méthodes actives. M. Coutau qui n'est point béotien connaît tous ces points, ses comparses également. Ils les écartent délibérément. Comme ils feignent d'ignorer que d'ici 1980-1981 non seulement la baisse du nombre total d'élèves sera terminée mais aussi qu'une remontée s'amorcera.

Sur la lancée, M. Haegli propose à son tour de fermer les études pédagogiques pendant un an. 78-79 aux études pédagogiques : l'année zéro !

Ces prises de position sont mises en pièces tant par M^{me} Braun, députée PDC, qui fait un remarquable exposé, objectif et réaliste, relevant notamment l'importance d'apporter aux élèves de meilleures conditions de travail et celle de diminuer les effectifs de classe. Elle est appuyée dans sa démarche par plusieurs députés, dont M. R. Vuataz qui semble, lui, connaître les réels besoins de l'enseignement primaire. Enfin, last but not least, le chef du Département de l'instruction publique défendra avec force et persuasion les thèses qui nous sont chères : qualité de l'enseignement d'abord, donc pas de pléthore dans l'enseignement primaire.

La réduction de deux millions proposée sera refusée par la majorité des députés et le budget adopté.

Ce bref compte rendu doit nous inciter à la réflexion. Nous savons maintenant que de nombreux parlementaires ont compris l'effort qui est à faire pour que la démocratisation des études commence dès l'école primaire. Qu'ils en soient remerciés de même que pour la peine qu'ils prennent de comprendre nos soucis. Nous

savons très exactement, après ce débat-vérité, où sont ceux qui veulent assurer aux élèves genevois de meilleures chances face à l'enseignement et à la réussite scolaire. Les autres...

Que devient notre revendication : 2050 postes pour l'enseignement primaire ?

Toujours à propos de budget, l'assemblée de la SPG du 31 janvier avait chargé le comité de défendre auprès du département un nombre de postes équivalent à celui du budget 1976, soit 2050. Après les débats du Grand Conseil, il faut se rendre à l'évidence et voir ce qu'il reste de notre revendication. C'est le statu quo ; vous trouverez ci-dessous les résultats de l'enquête « Besoins en maîtres » que la SPG a organisée en début d'année 1978. Affluence record de réponses : 75 % de collègues ont pris la peine de répondre. Deux remarques : d'une part cette enquête correspondait donc à une nécessité ; d'autre part les structures de la SPG fonctionnent bien. Merci à tous ceux qui nous ont renvoyé le questionnaire. Les remarques nombreuses qui l'accompagnaient étaient fort intéressantes et ont été appréciées.

Les résultats enregistrés sont importants. Ils le seraient encore davantage si l'enquête SPG était suivie d'un recensement des besoins effectués par l'autorité elle-même. Le budget 1979, cette fois, n'est pas loin. On a vu, à nos dépens, que les comptes du DIP sont passés au peigne fin et qu'il ne suffit pas de demander pour obtenir, il faut justifier. Qu'attend donc la DEP pour faire l'inventaire des besoins de son service ? C'est la question que nous lui avons posée en délégations le 27 février dernier.

Avant d'en finir avec le Grand Conseil : collègues qui avez de grands élèves, je ne saurais trop vous conseiller de les emmener suivre les débats de cette haute assemblée. C'est l'occasion de voir, dans le terrain, une fois les masques de la réclame électorale baissés, comment fonctionnent nos institutions. Une leçon de civisme, en somme. Et comme certains députés ne sont pas dénués d'humour (sinon d'humeur)... *Liliane Urben.*

P.-S. Une motion a également été déposée à propos de la mixité de l'enseignement des travaux à l'aiguille et des travaux manuels. Lecture a été donnée d'une pétition adressée au Grand Conseil par les maîtresses de couture **contre** cette motion. Nous attendons de connaître le texte de cette pétition et les conditions exactes de la récolte des signatures pour en parler dans ces colonnes.

Besoins en maîtres dans l'enseignement primaire

Depuis plusieurs années la SPG fait valoir des revendications précises concernant les besoins de l'enseignement primaire en personnel, à savoir :

- enseignants généralistes (pour abaisser le nombre des élèves par classe) ;
- enseignants complémentaires (équipes pédagogiques) ;
- maîtres de disciplines spéciales pour : éducation physique ; rythmique ; musique ; activités créatrices, travaux manuels ; dessin.

Cependant l'idée s'est répandue dans le public que, puisque le nombre total d'élèves diminue — bien que les statistiques prouvent que cette baisse sera terminée en 1980-1981, soit dans 2 rentrées scolaires au plus — le nombre des enseignants allait diminuer lui aussi.

On oublie trop souvent que dans les années 1964-1974 l'enseignement primaire a tenté de faire face à un afflux d'élèves et que malgré différentes mesures (engagement de suppléants, allocation aux candidats des études pédagogiques, augmentation de l'âge limite d'entrée aux études pédagogiques, etc.), il a été dans l'impossibilité d'endiguer cette vague démographique. Il n'était pas rare dans ces années-là de trouver des classes à 33-35 élèves.

Depuis cette époque la SPG n'a cessé de répéter qu'elle revendiquait l'abaissement des effectifs d'élèves.

Vu la pénurie de personnel, les enseignants primaires ont dû accepter d'attendre des temps meilleurs pour obtenir satisfaction et de travailler dans des conditions défavorables tant pour les élèves que pour le corps enseignant.

Depuis 1975, début de la diminution du nombre total d'élèves, la SPG avait demandé qu'on attaque véritablement le problème de l'effectif maximum pour une classe et elle est revenue maintes fois à la charge, notamment aux séances de délégations.

Alors que **tous** les fonctionnaires demandaient (et obtenaient) une diminution du temps de travail (44 à 42 h.), tandis que les enseignants secondaires revendiquaient une diminution équivalente de leur temps de travail (Revendication « Fonction publique », automne 1975),

les enseignants primaires

— bien que leur horaire de travail (dont l'origine se perd probablement dans la nuit des temps) n'ait pas été modifié

depuis au moins 40 ans (quelle profession est-elle aussi stationnaire ?), et tenant compte du fait que la difficulté pratique d'une réduction d'horaire consentie au corps enseignant primaire aurait encore augmenté les besoins en personnel — renonçaient à une telle demande (diminution du temps de travail). En revanche, ils traduisaient leurs revendications pour les points suivants : (entre autres)

- diminution du nombre d'élèves par classe ;
- décharge aux maîtres âgés - appui aux classes enfantines ;
- engagement de maîtres de disciplines spéciales.

Ces revendications n'ont pas été satisfaites, ou dans une mesure très faible.

Nous le répétons ici, l'actuelle baisse du nombre d'élèves n'est pas équivalente à une stabilisation du nombre des maîtres, parce que :

— pendant trop d'années nous avons accepté de travailler dans de mauvaises conditions faute de personnel ;

— la pédagogie actuelle (Ecole romande en particulier) exclut l'enseignement traditionnel, collectif et préconise le travail par groupe et/ou individualisé (pour pouvoir travailler de cette façon, le seuil maximum de 25 élèves ne doit pas être dépassé, faute de quoi les objectifs visés sont manqués) ;

— de plus en plus les enseignants primaires manifestent le désir de travailler, eux aussi, en groupes, par équipes pédagogiques avec un encadrement intensifié, davantage de collègues attachés à une école (enseignants complémentaires, maîtres de disciplines spéciales).

Pour démontrer la réalité et à la fois la modestie de ses prétentions la SPG a procédé à une enquête rapide auprès de toutes les écoles du canton. Elle entendait confirmer à l'aide de chiffres que les besoins de l'enseignement primaire **sont loin d'être couverts et que demander le retour du nombre de postes de l'enseignement primaire à 2050 n'a rien d'exagéré** (budget 1976).

Partant de la situation de l'année scolaire 1977-1978, la question posée aux enseignants était la suivante :

— L'organisation des classes de votre bâtiment vous convient-elle ?

Dans le cas contraire indiquez quelle organisation idéale vous auriez vue, compte tenu des normes préconisées par

la SPG, c'est-à-dire pas plus de 25 élèves par classe. Indiquez également si vous estimez que le passage des maîtres de disciplines spéciales est suffisant ou non.

Résultats du sondage

75 % des classes ont répondu à ce jour. Après dépouillement, nous constatons :

Organisation idéale (mais non utopique).

Il manque actuellement 25 classes).

On demande des maîtres de disciplines spéciales :

- Education physique	17
- Dessin, ACM, trav. manuels	15
- Musique (6), rythmique (13)	19
	51

Enseignants complémentaires * 90 !!

(A considérer comme indication de tendance.)

CES RÉSULTATS SE PASSENT DE TOUT COMMENTAIRE

A noter cependant que ces réponses tendraient à prouver que les enseignants sont (relativement !) satisfaits des effectifs de classes mais qu'ils cherchent d'autres solutions pour améliorer les conditions de travail des maîtres et des élèves.

Enseignant complémentaire OU maîtres de discipline spéciale ?

Les écoles choisissent souvent l'une ou l'autre solution. Cela est représentatif de l'attitude actuelle du corps enseignant primaire :

- travailler seul + MDS
- ou
- travailler en équipe + enseignant complémentaire.

Dans les deux cas cependant le besoin d'appui et de renouveau est net. Et dans les écoles choisissant le MDS, là aussi on retrouve l'option : « Un MDS pour l'école ».

LES REVENDICATIONS DE LA SPG SONT DONC RÉALISTES ET REMARQUABLEMENT MODESTES.

Février 1978.

* Cette rubrique regroupe toutes les formes d'encadrement possibles : équipes pédagogiques, soutien (fluidité ou autre), recherche-action Rapsodie, etc.

Séance des délégations du 27 février 1978 à 14 h.

1. Emploi

1.1. Disponibilités de personnel

A la suite des travaux de la commission « Emploi », il s'avère qu'à la rentrée de septembre 1978, environ 50 postes seront disponibles.

1.2. 1^{er} projet de la DEP

Au début du mois de février la DEP fait les propositions suivantes :

Classes nouvelles	10 postes
Généralisation de fluidité	12 postes
Soutien en 3 ^e prim.	9 postes
Bibliothèques scolaires	2 postes
Recyclage en français	3 postes
Formation post-brevet	8 postes
Enseignants complémentaires	6 postes
Total	50 postes

Constatant la disproportion entre les postes de fluidité et de soutien (21), les postes d'enseignants complémentaires (6) et surtout constatant le non-démarrage de l'expérience « Rapsodie », la SPG réagit immédiatement en demandant une entrevue au chef du département. A la suite de cette séance, M. André Chavanne donna mandat à la DEP, aux inspecteurs, aux services de recherche et à la SPG de faire démarrer « Rapsodie » et d'étudier une nouvelle répartition des forces disponibles.

1.3. 2^e projet de la DEP

Au cours de la séance des délégations de ce jour, la DEP fait les propositions suivantes :

Classes nouvelles	10 postes
Généralisation de fluidité	10 postes
Soutien en 3 ^e prim.	3 postes
Soutien en secteur spécialisé	2 postes
Bibliothèques scolaires	1 poste
Recyclage en français	3 postes
Formation post-brevet	5 postes
Appui à la maison des petits	2 postes
Enseignants complémentaires	10 postes
Rapsodie	6 postes
Total	52 postes

Face à ces propositions qui sont nouvelles, la SPG demande une suspension de séance afin de pouvoir étudier ces chiffres et faire des contrepropositions.

1.4. Projet SPG

Partant du principe que Rapsodie, les Enseignants complémentaires et Fluidité-

Soutien doivent être traités à peu près de la même manière, la SPG propose les données suivantes :

Classes nouvelles	10 postes
Soutien-Fluidité	13 postes
Bibliothèques scolaires	1 poste
Recyclage en français	3 postes
Formation post-brevet	5 postes
Enseignants complémentaires (y compris maison des petits)	11 postes
Rapsodie	10 postes
Total	53 postes

1.5. Position des Services de recherche

La DEP prend acte des positions SPG avec de nettes réserves sur le nombre de postes destinés à Rapsodie et sur la diminution des postes « Fluidité ».

Le SRS et le SRP déclarent qu'un démarrage de l'expérience Rapsodie avec 8 postes est possible. D'autre part, les services de recherche préfèrent une décision immédiate de mise en route de l'expérience avec 8 postes à une attente pour obtenir 10 ou 11 postes.

1.6.

Face à la position surprenante des services de recherche qui semblent préférer sans doute « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », la SPG admet la position suivante avec regrets :

Classes nouvelles	10 postes
Fluidité	10 postes
Soutien en 3 ^e prim.	3 postes
Soutien en classes spécialisées	2 postes
Bibliothèques scolaires	1 poste
Recyclage en français	3 postes
Formation post-brevet	5 postes
Enseignants complémentaires	11 postes
Rapsodie	8 postes
Total	53 postes

Pour la généralisation de fluidité, la SPG précise qu'elle attend un rapport d'évaluation détaillé de l'expérience avant de donner son accord.

Si le contingent de personnel disponible devait se modifier dans un sens ou dans l'autre, la DEP s'engage à réunir à nouveau les diverses parties pour étudier une nouvelle répartition des forces disponibles.

1.7. Classes à effectifs chargés

La DEP communique à la SPG le tableau suivant qui montre l'effort accompli ces dernières années.

Classes de :	Nombre de classes					
	1966	1971	1973	1975	1976	1977
35 élèves	1	—	—	—	—	—
34 élèves	3	2	—	—	—	—
33 élèves	4	2	1	—	—	—
32 élèves	14	8	8	2	—	—
31 élèves	37	24	16	5	1	1
30 élèves	72	57	46	19	3	3
29 élèves	110	105	96	50	15	5
28 élèves	109	154	123	110	47	19
Au total :	350	352	290	186	66	28

2. Perfectionnement et éducation permanente

2.1.

La SPG relève que de nombreux efforts ont été consentis ces dernières années. Toutefois, elle demande que l'on aille plus loin et que l'on étudie le congé scientifique. Dans ce domaine nos collègues secondaires nous ont montré combien nous avons été modestes.

2.2.

La DEP attend des revendications précises. Elle entre en matière et accepte de créer une commission chargée de traiter

ce sujet qui comprendra également les revendications des maîtres de disciplines spéciales.

La séance est levée à 18 h. 20.

Pierre Bernhard.

L'assemblée générale annoncée pour le 14 mars est reportée à une date ultérieure qui sera communiquée en temps utile.

**Rédactrice de la rubrique genevoise :
Mme Lilliane URBEN, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 GENEVE,
tél. (022) 29 26 60.**

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Neuchâtel

Le problème de l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices

A la suite du jugement du Tribunal fédéral instituant, dans le domaine de l'enseignement, l'égalisation de traitement entre instituteurs et institutrices, le Conseil d'Etat neuchâtelois a nommé, par arrêté du 18 novembre 1977, **une commission chargée de l'étude des conditions de réalisation de ce principe**. Au moment où cette commission va tenir sa troisième séance, il est temps d'informer tous les membres de notre association sur l'état de ses travaux et sur la façon dont le SAE-SPN peut y participer.

Cette commission, organisme de droit public, dont les membres n'ont pas été mandatés par l'association qu'ils sont sensés y représenter, n'a donc pas le caractère que les syndicats d'enseignants auraient voulu lui voir revêtir. C'est pourquoi, le président du SAE-SPN y intervient dans le sens que lui indiquent sa conscience et les responsabilités de sa charge. Mais il ne saurait engager, par sa

participation active aux travaux, son association elle-même. Cette dernière sera consultée dès que le rapport final aura été élaboré.

Comme le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de remettre en cause les modalités dont il a usé pour constituer ce groupe de travail, il nous semble vain d'y revenir. **Il nous paraît plus intelligent, de la part de notre syndicat, de se former, au sujet de la question traitée, une opinion solide, émanation d'une majorité massive, et de se préparer à la défendre au moment de la consultation promise.**

En l'état actuel de ses travaux, la commission d'égalité des traitements a retenu, du problème qu'elle discute, certains éléments qu'il n'est sans doute pas interdit de révéler.

Il faut souligner d'abord qu'une tendance se dessine pour faire admettre que **la profession enseignante n'est pas une accumulation d'heures de travail, mais**

une fonction. Comme nous l'avons relevé, cette profession est, en effet, l'une des plus libérales qui soient. Ceux qui l'exercent en toute conscience savent bien que leur activité sortira toujours des limites d'un temps réglementaire fixé une fois pour toutes afin de la mener à son terme. **Le traitement qu'il convient de verser à l'instituteur et à l'institutrice, comme d'ailleurs à tout pédagogue, ne saurait donc être qu'UN SALAIRE DE FONCTION.**

Cela étant clairement affirmé, il est nécessaire aussi d'examiner quelles sont les conditions auxquelles est soumis l'exercice d'une fonction dans un contexte social. La commission d'égalité de traitement ne pouvait échapper à cette interrogation. En d'autres termes, elle devait bien se demander **quels sont les éléments qui constituent une fonction et qui permettent de dire qu'un traitement est égal à un autre.**

C'est ainsi qu'on en arrive, qu'on le veuille ou non, **à prendre en considération, dans une fonction, le temps de travail**. Nous n'ignorons pas que cette prise en considération du fameux nombre d'heures de travail risque de diviser le corps enseignant. Nous voudrions simplement que nos collègues ne se bornent pas à attendre ici, des autorités, ce qui leur

conviendrait le mieux, mais qu'ils acceptent, après les avoir reconnus eux-mêmes, **les critères de la justice dans l'exercice d'une profession.** Ce sont des critères que la commission a pour tâche d'établir. Nous croyons qu'elle s'y emploie avec la volonté de sauvegarder le caractère fondamental de fonction, que nous avons reconnu à notre métier.

Ce travail ne serait sans doute pas plus aisé à exécuter s'il était confié au corps enseignant d'où surgissent, on le sait, quelques divergences à ce sujet. L'essentiel est que les associations professionnelles se prononcent sur le rapport qui sera élaboré. Il faudra le faire dans l'esprit **d'éviter de remplacer par une autre injustice ce que le Tribunal fédéral a jugé inadmissible.**

Gérald Bouquet,
membre de la commission
d'égalité de traitement.

Liberté de domicile

Vous avez certainement lu la presse quotidienne qui relatait les débats de la dernière session extraordinaire du Grand Conseil neuchâtelois.

Notre collègue de l'Ecole supérieure de commerce n'aurait pas su mieux choisir son moment ! En effet, le prochain Congrès de la SPR traite le sujet du statut de l'enseignant et il est heureux que notre canton donne un exemple de prise de position positive, logique et juste.

Ne parlons pas trop de cet amendement qui proposait de laisser aux communes le soin d'accorder ou de ne pas accorder cette liberté de domicile à ses enseignants. Que d'erreurs et d'injustices ont été évitées par le refus de cet amendement. La solution de la répartition entre les communes des impôts versés dans la commune de domicile (répartition commune d'enseignement — commune de domicile) est de loin la meilleure. Membre de la commission du budget et des comptes de mon village, je me rends compte que le seul motif invoqué pour aliéner ce droit constitutionnel était la perte de revenus au chapitre des impôts des personnes physiques grévant leur propre budget.

Nous ne pouvons que féliciter et remercier ce député car nous constatons avec soulagement que l'un des motifs essentiels du refus que nous avons opposé au projet de statut du DIP il y a quelques années disparaît. Souhaitons que nous obtenions aussi satisfaction sur les autres points que nous contestons ou souhaitons voir dans ce statut. Les quelques collègues qui avaient pris contact avec les organes du SAE-SPN à ce sujet peuvent donc respirer... J.-P. Buri.

Le SAE-SPN et les votations de fin février 1978

La votation syndicale du SAE-SPN comme le caractère des objets qui ont été soumis à la votation populaire des 25 et 26 février 1978 ont incité notre association à prendre position à ce propos et à publier le communiqué ci-dessous dans la presse quotidienne. Nous précisons que nos sections avaient été averties du sens que le comité central entendait donner à ce dernier et qu'elles avaient la faculté de s'opposer à l'une ou l'autre des options adoptées en la matière.

G. B.

Communiqué de presse du comité central du SAE-SPN

Le comité central du SAE-SPN considère que trois des objets qui seront soumis à la votation populaire des 25 et 26 février 1978, sont, par leur caractère normal et humanitaire, de nature à solliciter un jugement dénué de tout esprit de politique partisane. Il a donc adopté, à leur égard, au nom de la majorité des sections de son association, la position suivante.

Le SAE-SPN proclame d'abord que, dans les circonstances actuelles, aucune considération économique ne saurait prévaloir contre l'impérieuse nécessité de fonder l'AVS, notre grande institution nationale, sur des bases solides, et de garantir ainsi, à tous, une existence décente. Il accepte donc la 9^e révision de l'AVS et s'oppose avec vigueur au référendum lancé contre elle.

Le SAE-SPN estime ensuite que les dangers qui pèsent sur notre environnement et menacent les conditions de vie de notre peuple, doivent convaincre ce peuple à prendre lui-même ses responsabilités dans ce domaine, par l'intermé-

diaire des représentants qu'il a directement mandatés ou par les moyens d'intervention qui lui sont offerts. En sa qualité d'association groupant les éducateurs de la jeunesse, il approuve donc vivement l'initiative visant à instaurer la démocratie dans la construction des routes nationales.

Enfin le SAE-SPN, qui lutte depuis des années pour obtenir, en faveur des enseignants et des fonctionnaires, un abaissement de l'âge de leur retraite, tient à permettre à tous les hommes et femmes de ce pays de bénéficier de cette revendication et des avantages qu'il réclame pour ses propres membres. Il se déclare, par conséquent, favorable à l'abaissement de l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS. Il se réfère ici à sa conviction par les moyens de parvenir à une telle réalisation sont à la portée de ceux qui en ont la volonté.

Au nom du comité central
du SAE-SPN :
Gérald Bouquet.

Entretien Université - commission EP/SPN (II)

(voir aussi « Educateur », N° 30/1977)

La commission s'est rendue à l'invitation de M. le recteur de l'Université de Neuchâtel. Les doyens des facultés des sciences et des lettres, ainsi que le secrétaire de la faculté de droit et des sciences économiques et sociales prenaient part également à cet entretien. Un document de travail de trois pages avait été établi par notre président et servit de base de discussion. Il fut admis que nous distinguions deux grandes catégories de problèmes :

- le perfectionnement « gratuit » de l'instituteur ;
- le perfectionnement « promotionnel » de l'instituteur (ouverture vers le haut dans la hiérarchie des enseignants).

Notre président avait placé la demande ci-dessous au premier plan de nos préoccupations :

Situation actuelle : Le certificat pédagogique décerné après deux ans d'Ecole normale n'a aucune « valeur » universitaire. L'instituteur réussissant un BESI ou une licence doit satisfaire aux exigences du CAP.

Demande : Ne pourrait-on dispenser les instituteurs de cet examen ?

Commentaire : Le CAP est un titre demandé par le DIP pour pouvoir enseigner au niveau secondaire. Il s'agit d'un problème politique, le DIP est seul compétent pour décider si le certificat pédagogique de l'EN peut être assimilé à une

fraction de licence — sous réserve de quelques années de pratique. Les étudiants de la faculté de théologie se destinant spécialement à l'enseignement dans les écoles préparent leur CAP à l'Ecole normale.

Quelques remarques : au cas où une licence en sciences de l'éducation était « créée », il faudrait songer aux débouchés qu'elle pourrait offrir aux étudiants qui auraient choisi cette « formation ».

La faculté des lettres n'a pas encore intégré la pédagogie à l'une ou l'autre de ses licences. S'il existe un certificat en psychologie, ce papier ne peut entrer en considération lors d'une transformation en licence de plusieurs certificats.

Il faut aussi distinguer le brevet (qui donne le droit de pratiquer) de la licence qui est un titre universitaire.

Autre question : Le certificat pédagogique décerné à un instituteur non-porteur d'un bachot peut-il être considéré comme équivalent à une maturité cantonale et permettre une immatriculation à l'université sans examen d'entrée — exception faite de quelques facultés ?

La distinction entre brevet et titre est valable ici. Toutefois la possibilité de s'inscrire comme auditeur est offerte. Sur demande, une attestation de fréquentation de cours peut être obtenue. La durée des études est prépondérante (voir « Educateur », N° 6/1978) ainsi que le précise les recommandations de la CDIP aux universités, recommandations que Neuchâtel accepte intégralement. Il est par conséquent possible de s'inscrire comme étudiant « à plein temps » : les portes de l'université sont ouvertes. Tant le recteur que les doyens et les professeurs sont à disposition de nos collègues (de la jardinière d'enfants à l'instituteur préprofessionnel) qui s'intéressent à elle ! Toute demande sera examinée avec beaucoup d'attention par les Conseils de facultés.

Pour la première fois une association, par le biais d'une commission, prend contact avec l'université. A notre avalanche de questions ne pouvait pour l'instant que correspondre une prise de conscience de notre... existence par nos collègues universitaires.

Nous avons acquis des certitudes : Neuchâtel approuve les recommandations de la CDIP, elle appuiera les trois universités romandes qui vont tenter de faire accepter ces recommandations par l'Ecole polytechnique. L'université est PRÊTE à organiser des cours de perfectionnement spécialement destinés aux instituteurs (nous prendrons contact avec la direction des cours de perfectionnement afin d'examiner quelles possibilités pourraient être envisagées quant à une collaboration de ce service de l'enseignement primaire avec l'université...). Tout instituteur dési-

rant réaliser un travail de recherches sera volontiers reçu par l'université et conseillé s'il le demande.

Dans une prochaine entrevue, nous tenterons d'établir un bilan provisoire des « résultats » auxquels seront parvenus les cadres de l'université en ce qui concerne nos demandes.

Le train est en marche. A vous de jouer, à vous nos collègues désireux de se perfectionner à l'université, AUSSI vous qui ne songez pas du tout à quitter

vos classe et à embrasser une « autre » carrière...

Aussi à vous, nos collègues des jardins d'enfants. Le comité central sera saisi des résultats de cette entrevue dont je n'ai pas encore voulu divulguer toutes les « promesses ». L'intensité de vos réactions déterminera la vitesse de croisière de nos démarches. Si, une fois de plus, rien ne bouge — ou presque... — nous ne continuerons pas cette recherche de perfectionnement.

J.-P. Buri.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Jura

AU GRAND CONSEIL

Deux importantes décisions touchant à l'école

Cinq années de formation

Par 112 voix contre 5 (Action nationale), le Grand Conseil a accepté un arrêté introduisant une cinquième année de formation pour les instituteurs et les institutrices du degré primaire. Dès l'année scolaire 1978-1979, les écoles normales de l'Ancien canton et l'Ecole normale française de Bienne accueilleront des futurs enseignants dont les études dureront cinq ans au lieu de quatre.

Il aura fallu quarante années de lutte — soutenue en premier lieu par la SEB — pour qu'aboutisse la réforme d'aujourd'hui. La guerre et la pénurie qui dura plus de vingt ans empêchèrent sa réalisation. Dans son intervention, le chef de la DIP, M. Simon Kohler, a estimé que la prolongation des études soulagera le corps enseignant en lui conférant une plus grande liberté de choix des branches à option.

L'Action nationale, qui voyait dans cette réforme des répercussions financières trop lourdes pour le canton, s'est demandée pourquoi il était possible autrefois, et non aujourd'hui, de former des instituteurs en deux ans. Elle proposait l'institution de « cours de répétition » pendant les vacances.

Le passage à l'école secondaire

Par 77 voix contre 71, le Grand Conseil a accepté une motion de M^{me} Leni Robert qui demandait que le passage de l'école primaire à l'école secondaire, qui se fait actuellement à la fin de la quatrième, soit repoussée d'un ou deux ans.

Cette importante décision a été acquise contre l'avis du Gouvernement. Parlant au nom de celui-ci, M. Kohler, directeur de l'Instruction publique, s'était déclaré convaincu que le système actuel était préférable à la proposition de la motionnaire, le niveau d'appréciation d'un élève de 4^e année correspondant, dans une proportion de 80 %, à ce qu'il serait à l'âge adulte.

B.

Constitution du comité provisoire

Le comité provisoire de la Société des enseignants du Jura bernois s'est réuni pour la première fois le 8 février à Sonceboz. Les charges ont été réparties de la façon suivante : président : Yves Monnin, Bienne-La Neuveville ; vice-président : Jacques Paroz, Courtelary ; secrétaire : Paul Simon, secrétaire SEB/SPJ ; SPR : Germain Koller, Bienne-La Neuveville ; CARESP : René Lautenschlager, Courtelary ; SEB : Pierre Chausse, Moutier ; SPJ : Priscilla Simon, Moutier. Il reste à attribuer la fonction de caissier.

Le rythme des séances a été fixé à une par mois. Les procès-verbaux seront envoyés au CC de la SEB, aux présidents des sections, aux associations et à la SPJ.

Un contact sera pris avec le président SPR Maspéro. La SEJB lui sera présentée et sa reconnaissance sera demandée comme section cantonale SPR.

Une entrevue sera également demandée à la SPJ, afin de discuter les problèmes actuels et futurs et régler les problèmes financiers. Le comité provisoire organisera une conférence de presse et présentera la SEB et les statuts de la SEJB. Dans les divers, le président a relevé que

les tâches du comité provisoire consisteront surtout à dresser un organigramme de l'association, d'établir la liste des mem-

bres qui sont délégués dans les différentes associations ou commissions à tous les niveaux. Il s'agira éventuellement de prendre position dans certaines questions telles que la nomination du secrétaire-adjoint.

B. d'après p.v.

Le CC travaille pour vous

Le Comité central s'est réuni à Moutier le 23 février sous la présidence de Marc-Alain Berberat. Il a consacré une grande partie de la séance à préparer dans le détail le comité général qui se déroulera à Delémont le 15 mars prochain. Rappelons pour nos collègues qui l'ignoraient encore que le CG constitue l'assemblée des délégués de la SPJ, et qu'il en est donc le pouvoir législatif. Il est formé des présidents des six sections, des délégués SPR (2 par section), des membres du CC, qui ont voix délibérative, et des vérificateurs des comptes, des inspecteurs scolaires, directeurs d'écoles normales et responsables de certains secteurs pédagogiques, qui ont voix consultative. Ce comité général sera le dernier comité ordinaire de l'histoire de la SPJ. Il sera suivi en décembre, peu avant la dissolution de

notre société, d'un comité extraordinaire qui approuvera notamment les comptes du présent exercice.

A l'intention du CG, le Comité central a approuvé les comptes 1977 et le budget 1978, il a arrêté l'ordre du jour du CG et approuvé le rapport d'activité. Il s'est réjoui de la présence le 15 mars à Delémont de M. F. Jaquet, collaborateur scientifique à l'IRD, qui présidera une conférence-débat sur la réforme de l'enseignement de la mathématique.

Le président Berberat a ensuite présenté un rapport sur l'activité du comité SPR et CIRCE. Un autre rapport, du secrétaire Paul Simon, concernait la constitution du comité provisoire de la SEJB.

B.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Il devient banal d'affirmer que le dialogue est réputé difficile, particulièrement entre adultes et jeunes. Ces derniers, il est vrai, à force de s'entendre répéter que les adultes sont « vieux jeu, croulants, hors de course », finissent par le croire. Certains éducateurs de passage, certains conférenciers et hommes politiques excellent à insister de façon gratuite sur le fossé qui sépare les générations.

On a beau jeu d'affirmer aux jeunes qu'on les comprend quand on clairotte que jusque-là personne n'a su les comprendre. On a dit avec raison que la jeunesse devient un lieu commun de démagogie rentable.

Augustin Berset,
« Etudes pédagogiques 1972 ».
Ed. Payot, Lausanne.

MOIS APRÈS MOIS AU...

Centre de perfectionnement

Plus de 4500 inscriptions ont été reçues jusqu'à fin février. Si vous ne recevez aucun avis particulier, le cours auquel vous êtes inscrit a lieu aux dates indiquées ou à préciser ultérieurement ; chaque enseignant peut donc réserver définitivement les dates retenues et nous souhaitons que les absences non motivées soient rares cette année. Nous rappelons qu'une indemnité — destinée à couvrir une part des frais engagés — sera perçue auprès des participants qui ne suivent pas un cours auquel ils sont inscrits.

Jetons un coup d'œil dans la répartition provisoire des inscriptions :

A. Formation d'animateurs et expérimentation	338
B. Cours romands	27
C. Branches à option	86
D. Recyclages à caractère obligatoire :	
— enseignants primaires	670
— maîtresses ménagères	57
— maîtresses d'ouvrages	152

— cours communs : écoles primaires, écoles moyennes	671
E. Recyclage et formation continue :	
— maîtresses d'écoles enfantines	71
— écoles primaires	248
— maîtres de classes spéciales	37
— maîtresses ménagères	145
— maîtresses d'ouvrages	64
— écoles moyennes et moyennes supérieures	111
— écoles professionnelles et supérieures de commerce	121
— cours communs à plusieurs et tous les niveaux	1035
F. Cours organisés à l'intention des directeurs et responsables d'écoles, présidents de commissions et leurs délégués et cadres de l'enseignement	68
G. Session d'été	147
H. Groupes de travail	179
I. Cours résultant de la pléthore des enseignants (niveau primaire)	210

Nouvelles inscriptions :

Des inscriptions sont encore admises pour certains cours **jusqu'au 31 mars ou au plus tard un mois avant le début de chaque cours**. Afin de permettre l'organisation effective des cours suivants, nous souhaitons recevoir encore quelques inscriptions jusqu'au 31 mars :

- 3.1.2./3. Allemand.
- 3.2. Dessin technique.
- 3.3.2. Géométrie.
- 5.45. Allemand.
- 5.47. Biologie.
- 5.51. Italien.
- 5.54. Langue et littérature grecques.
- 5.66. Autoévaluation.
- 5.68. Diction.
- 5.69.2. Les rouages de l'économie.
- 5.71.2. et 5.106.6. Sensibilisation à l'analyse des media.
- 5.83. et 5.99.2./4. Economie.
- 5.87. Orientation scolaire et professionnelle.
- 5.89. Physique.
- 5.95.2./3. Dessin.
- 5.100. Education artistique.
- 5.106.8./12. Photographie.
- 5.108.1. Psychologie.
- 5.108.4. Apprentissage et processus cognitifs.
- 5.108.10./11. Pédagogie.

Session d'été : les cours suivants sont complets :

- 6.8. Flore du parc national.
- 6.11.1. Batik.
- 6.11.7. Teintures végétales de laines.
- 6.11.8. Vannerie.
- 6.13.2. Canoë et excursions.
- 6.13.5. Tennis - Equitation.

Quelques places sont encore disponibles pour les cours de « Travail sur bois et cartonnage » (6.11.3./4.) ainsi que pour les autres cours de la session d'été.

Quelques idées pour 1979

- Cours décentralisés dans les villages et écoles.
- Groupes de travail par région.
- Cycle de conférences et d'entretiens.

Le centre attend vos propositions jusqu'au **30 juin 1978**.

Cours N° 5.3

Natation préscolaire le 11 mars à l'Ecole normale de Bienne. Quelques places sont encore disponibles ; les maîtresses du degré inférieur peuvent également s'inscrire auprès de l'inspecteur d'éducation physique, M. Henri Girod, 2533 Evilard, tél. (032) 23 76 96.

Le directeur : W. Jeanneret.

Fribourg

Postes à pourvoir

Le comité cantonal de la SPF cherche le concours de personnes pour assumer des fonctions au sein de la société.

A. Comité central

1 délégué fribourgeois au comité central de la Société pédagogique romande.

Chaque délégation cantonale compte trois personnes.

B. Commission romande

1 délégué fribourgeois à la commission « Choix des lectures ».

Le poste consiste à lire des ouvrages pour enfants et à en rédiger une brève synthèse : âge de lecture, qualités du texte... Tous les livres sont envoyés gratuitement et restent propriété du délégué. Dans une école, le travail peut très bien se partager entre collègues et les livres procurer ainsi des éléments de choix à la bibliothèque scolaire.

C. Commission fribourgeoise

2 délégués enseignants dans une commission paritaire Etat/SPF pour la nouvelle édition du manuel d'histoire 3/4.

Pour des titulaires de niveau moyen, la tâche est particulièrement intéressante. Deux représentants peuvent par ce biais exercer leur esprit critique et leur créativité à l'amélioration substantielle de « Images du passé ».

Les offres et les demandes de renseignements supplémentaires sont à communiquer à : Jean-Pierre Pasquier, route du Soleil 11, 1752 Villars-sur-Glâne, tél. (037) 24 08 16.

Centre fribourgeois de documentation pédagogique (I)

Création et développement

Dès 1965, la création d'un Centre de documentation pédagogique paraissait imminente dans notre canton.

En septembre 1971, il commença à devenir une réalité. M. Pierre Luisoni fut assigné à ce poste à mi-temps. Son travail consistait à réunir les premiers documents. En fait, les ordres furent moins précis : « Il fallait un centre »...

Mais c'est en août 1972 seulement que les enseignants fribourgeois purent se rendre au Thérésianum pour bénéficier de la documentation disponible, et ceci jusqu'en juin 1975.

En septembre de la même année, les utilisateurs du Centre eurent l'agréable surprise de se rendre à l'Ecole normale, dans des locaux appropriés qui contrastaient avec la vétusté et l'exiguïté des précédents.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Collections et équipement

Chaque maître, se rendant au centre, trouve actuellement à sa disposition, sous forme de prêt gratuit : des documents sonores et montages audio-visuels (1400 environ), des diapositives (12 000 : durée de prêt 10 jours) ; des livres pour sa propre formation pédagogique, psychologique, scolaire ou culturelle (environ 4000 livres : durée de prêt 1 mois) ; des séries de lectures suivies (plus de 312 séries) à l'usage des classes (durée de prêt : 1 trimestre).

Il peut également profiter d'un équipement technique relativement important, touchant les domaines de : la photocopie, la polycopie, la thermocopie, la copie de diapositives, les enregistrements sonores, la copie de cassettes, la vidéo et la macrophotographie.

Personnel

Pour desservir ses bénéficiaires, le CFDP (conservant ses proportions actuelles) dispose d'un personnel très compétent mais nettement insuffisant, soit :

- un responsable à plein temps ;
- une secrétaire-documentaliste à mi-temps ;
- un secrétaire-comptable : un cinquième du temps.

Chaque consultant du centre a sûrement, une fois... déjà, constaté personnellement cet état de choses et comprendra dès lors les propos d'un rapport fait en mai 1977 par M. Luisoni, quant à ses activités :

Situation actuelle

« En tant que responsable du Centre de documentation pédagogique, je trouve la situation actuelle de plus en plus insupportable. D'une part, je me rends compte chaque jour un peu plus de la nécessité du CFDP et du rôle important qu'il devrait pouvoir jouer au sein de l'école fribourgeoise. D'autre part, à cause du manque de personnel, je suis réduit à faire les choses en vitesse, superficiellement, à parer toujours au plus pressé et à laisser dans l'ombre les éléments vitaux pour un Centre de documentation, à savoir principalement, un inventaire cohérent de ce que nous possédons, un catalogue précis de la bibliothèque, des moyens d'analyser et de diffuser l'information. De plus, de divers côtés, je suis sollicité pour des tâches pédagogiques importantes (nouveau manuel de géographie 3^e-4^e ; problèmes de l'évaluation, nouveaux moyens d'enseignement en relation avec le programme romand, etc.). Il faudrait créer, alors que nous n'arrivons souvent pas à analyser de manière un peu approfondie ce qui paraît. Prati-

quement, tout notre temps est hypothéqué par le service de prêt, le cataloguement, l'enregistrement, la classification, l'étiquetage, les rappels et le rangement des documents. »

Le fait que le personnel du centre est dépassé par la demande toujours plus pressante du corps enseignant est très réjouissant en soi. Il prouve le besoin et la volonté qu'a chacun de se renouveler, de sortir de la « routine » de sa classe. Il serait sage et nécessaire, dès lors, que cette situation soit reconnue et prise en considération. La fréquentation du centre étant en constante augmentation, la situation sera de moins en moins viable. Il serait fort dommage que se multi-

plient les cas où, le collègue qui a fait l'effort de se rendre au centre, reparte découragé après une heure (ou plus) de vaine attente. De plus, s'il n'est pas un habitué, reviendra-t-il ? Le but principal du CFDP, améliorer partout l'enseignement, ne sera alors pas atteint.

M.-F. D.

Fr. M.

N.B. Dans l'« Educateur » du 24 mars prochain, d'autres problèmes touchant le CFDP seront traités sous forme d'interviews. Ces articles concernent uniquement la partie française du centre qui comprend une partie alémanique : le « Didaktisches Zentrum » (DZ).

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Valais

Programme SPVal 1978

Il est tout naturel que les enseignants valaisans s'intéressent à connaître les projets de travail de notre association pour l'année en cours. Bien entendu, la liste des secteurs d'activité qui suit n'est pas exhaustive. Au cas où des points importants auraient été omis, il serait intéressant pour notre comité de les connaître. En outre, je rappelle que la page du Valais se sent mal à l'aise avec ses petites colonnes...

1. Emploi des enseignants

Une commission paritaire (SPVal-DIP) a été mise sur pied pour étudier les différentes possibilités aptes à enrayer la pléthore naissante. Voici, sans engagement, quelques propositions émises par cette commission qui n'a, bien sûr, aucun pouvoir décisionnaire :

- restriction des admissions aux écoles normales ;
- prolongement des années d'études, en particulier pour les maîtresses ACM, les maîtresses enfantines, les maîtresses d'économie familiale et les maîtres de l'enseignement spécialisé ;
- suppression des cours accélérés ;
- non engagement de nouveaux maîtres étrangers ;
- avancement de l'âge du brevet (3 ans au lieu de 5) ; cet avancement est déjà accepté par le Grand Conseil ;
- retraite à la carte ;
- révision du règlement des primes de fidélité ;
- baisse de l'effectif moyen ;

- resserrement pour la réadmission des maîtres ;
- formation éventuelle d'un corps de remplacement ;
- facilitation pour l'obtention de congé d'une année (surtout par rapport à la CR et aux primes de fidélité) ;
- emploi à mi-temps, etc.

2. Semaine de cinq jours

Les deux commissions (CIM et CP) vont étudier les implications d'une telle organisation. Il est difficile de faire voter l'ensemble des enseignants pour connaître leur point de vue sur la semaine de 5 jours sans leur présenter des solutions pour rattraper les heures perdues...

3. Relation avec diverses associations

La SPVal souhaite renforcer divers liens, particulièrement avec :

- l'AMES (Association des maîtres de l'enseignement spécialisé) ;
- l'Association des maîtres et maîtresses du Haut-Valais ;
- l'Association des parents.

4. Problème des classes à 3 degrés (ou plus)

Les nouveaux programmes ont été conçus pour des classes à un seul degré. Notre canton n'est pas le seul à posséder des classes à degrés multiples. Il est du ressort de la SPR de créer des moyens

d'enseignement applicables à de telles classes.

5. Emploi à mi-temps

La commission pédagogique se penche sur la question.

6. Etalement des disciplines coordonnées

Cette résolution, votée à 37 voix contre 27 lors de l'AD à Ardon, sera soumise en haut-lieu. Peut-être est-il utile de rappeler que la Conférence des chefs de service a déjà procédé à un étalement (2 ans entre chaque recyclage important). Reste à savoir si les autres cantons romands sont du même avis que le nôtre.

7. Grille-horaire

Pour tranquilliser les maîtres effrayés (ou scandalisés) par le minutage des bran-

ches hebdomadaires, la SPVal envisage une entrevue avec M. Pannatier. « Affaire » à suivre...

P.-M. Gabioud.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Rédacteur de la rubrique valaisanne :

Pierre-Mare Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

Divers

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

Une approche des variétés : « Les coulisses du Grand Rendez-Vous »

TV-Scopie, mardi 7 mars, vers 14 h. 05

Les jeunes sont devenus le public-cible des spécialistes du show-business et des variétés. 90 % des disques relèvent exclusivement du domaine des variétés. Les chanteurs fascinent par ce qu'ils représentent et ce qu'ils vivent... aussi par ce qu'ils gagnent !

Il était souhaitable que la TV éducative se penche sur un des aspects de ce vaste phénomène. Le TV-Scopie du 7 mars s'est intéressé à un groupe de jeunes chanteurs qui n'ont encore jamais enregistré de disques ni passé à la TV.

En guise d'introduction, nous pourrions voir un fragment de 20 minutes de l'émission « Grand Rendez-Vous francophone » diffusée en octobre 1977 par le service jeunesse de la SSR. La TV-Scopie de 30 minutes qui suivra cherchera à sensibiliser les téléspectateurs sur les coulisses de cette émission.

Un regard dans les coulisses

Le « Grand Rendez-Vous » s'était déroulé en Valais. Le producteur de l'émission explique la raison de son choix, le goût pour le décor naturel. Puis le téléspectateur fait plus ample connaissance avec les problèmes du son (notions de son direct et du play-back) et de la prise de vue (travail des cameramen et du réalisateur). Il peut aussi mieux comprendre

jusqu'où il est lié au regard du réalisateur, jusqu'où la qualité d'un chanteur est dépendante de la mise en scène.

De multiples questions

On peut imaginer les différentes curiosités éveillées par ce genre de regard dans les coulisses :

— comment se fait le choix des chansons ? par le chanteur lui-même ? par le producteur ?

— quels espoirs nourrissent-ils ?

— l'artiste n'est-il vraiment qu'un objet qui doit devenir un disque (Nicoletta) ?

— être vedette, c'est être rentable, ce n'est pas avoir du talent (Nicoletta)...

— quel rôle joue la TV, la radio, dans la promotion d'une vedette ?

— et les revues spécialisées ? les fans-clubs ? les campagnes publicitaires ? les concerts et les tournées ? les disques-jockeys ? les hit-parades ?

— quelle est la part de hasard dans le succès d'un disque ?

— le chanteur chante-t-il ses soucis ou les soucis qu'il suppose être ceux de son public-cible ?

— Y a-t-il un goût spécifique suisse-romand et suisse allemand, français et parisien, allemand, américain ?

— quels sont les intérêts financiers en jeu ?

Les jeunes, faisons-leur confiance, sauront en ajouter d'autres !

La classe en action

Ce TV-Scopie sera utilisé au moment où le maître le souhaitera, puisqu'il en possédera une cassette. Un des désirs de la réalisatrice de cette émission, Geneviève Jaggi, est de ne pas se cantonner dans une discussion genre ciné-débat. D'autres activités peuvent naître. Des comparaisons utiles peuvent se faire avec d'autres émissions, d'autres films, par exemple le « Temps Présent », les « Nouveaux Princes du Hit-Parade », ou les films de la Centrale du film scolaire à Berne (« Musique en Tête », de J. Veuve, et « Paul Anka », de Kroitor). Des textes complémentaires sont à la disposition des intéressés dans les différents Centres cantonaux des moyens audio-visuels. Les jeunes téléspectateurs peuvent s'essayer à un découpage plan par plan d'une séquence, et le retranscrire sur une feuille ad hoc. Ils peuvent rassembler de multiples photos de chanteurs et en étudier le caractère très travaillé, très apprêté. Ils peuvent se lancer dans un essai de play-back, si le cœur leur en dit ! Les maîtres avec leur classe verront ce qui convient le mieux à leurs enfants.

Laurent Worpe.

Documents que vous pouvez obtenir dans les centres :

- Copie de TV-Scopie « Les Coulisses du Grand-Rendez-Vous ».
- Texte « La Petite Histoire d'un Trente-Trois Tours », de J.-F. Moulin, « Tribune de Lausanne », 16 janvier 1977 (Pascal Auberson enregistre un disque).
- Bibliographie sur le sujet des variétés.
- Feuille modèle pour un découpage technique.

Informations LSPN

Au service de la nature

La Ligue suisse pour la protection de la nature, dès 1973, s'était intéressée à l'étrange édifice qu'est la Villa Cassel, située entre Riederalp et le glacier d'Aletsch, sur la Riederfurka. La LSPN en fit l'acquisition et après d'importants travaux de restauration et de transformations, y inaugura en juillet 1976 son **Centre écologique d'Aletsch**. Après deux saisons d'ouverture, l'expérience montre que le centre, qui est le premier du genre en Suisse, a rempli sa mission de façon très satisfaisante.

Durant l'été et l'automne 1977, 13 000 personnes ont visité l'exposition permanente du centre, qui présente des aspects de l'histoire naturelle de la région. Un spectacle audio-visuel y est également présenté et on peut y acquérir divers articles et documentation. 2100 personnes ont participé à 70 excursions organisées dans la réserve de la Forêt d'Aletsch et la région.

Les cours-séminaires mis sur pied au centre ont connu aussi un grand succès. Outre treize cours prévus « pour tout le monde », vingt-cinq cours spécialisés ont été fréquentés par des classes d'universités, de gymnases, d'écoles secondaires et d'écoles normales. Environ 1000 personnes ont ainsi suivi les cours du Centre écologique d'Aletsch, qui assure également le logement, la pension et l'entretien des participants.

Pour 1978, quatorze cours généraux ont été prévus et on peut obtenir renseignements et documentation au Secrétaire de la LSPN, case postale 73, 4020 Bâle.

L'exposition est maintenant aussi ouverte en hiver, les mardi et jeudi, de 13 h. 30 à 15 h. 30.

Semaines d'études à Aletsch

Le **Centre écologique d'Aletsch**, qui a été inauguré voici deux ans par la Ligue suisse pour la protection de la nature, prépare ses cours pour l'été et l'automne 1978. Tous ceux qui sont intéressés par la nature et ses problèmes peuvent y participer.

Les cours sont toujours prévus du lundi après-midi au samedi à midi. 25 participants au maximum peuvent y prendre part et recevront au centre (l'ancienne Villa Cassel), l'entretien, la pension et naturellement tout ce qui touche aux cours et à l'étude. 14 cours différents sont organisés pour 1978, dirigés par des spécialistes et donnés en français et allemand, à deux exceptions près. Les thèmes des cours comprennent: flore alpine; oiseaux des Alpes, géologie et minéralogie, écologie et biologie du gibier, chasse et protection de la faune, photographie, dessin et peinture. Cette année, on innove en organisant des « week-ends excursionnistes » où chacun pourra faire connaissance avec le centre et son exposition, la Forêt d'Aletsch et son histoire naturelle.

Documentation et renseignements: Secrétariat LSPN, « Cours LSPN 78 », case postale 73, 4020 Bâle.

L'exposition du centre, qui présente les aspects de l'histoire naturelle de la région d'Aletsch, est maintenant ouverte également en hiver, les mardi et jeudi, de 13 h. 30 à 15 h. 30.

Danses folkloriques internationales 1978

Deux stages de printemps au lac des Quatre-Cantons, **Centre de congrès Fürigen / Stansstad (NW)**.

I: lundi 27 mars au samedi 1^{er} avril 1978.

II: lundi 3 au samedi 8 avril 1978.

DANSES DE LA GRÈCE

avec Réna Loutzaki, prof. de danse, Athènes.

DANSES INTERNATIONALES

avec B. et W. Chapuis.

Inscriptions et renseignements pour les cours I ou II (même programme): jusqu'au 15 mars à Betli Chapuis, Herzogstr. 25, 3400 BURGDORF. Tél. (034) 22 18 99.

Pour des raisons techniques, la chronique « Cinéma » figure en pages 224 et 225.

Service de placements SPR

Allemagne. Echange (vacances d'été) demandé par jeune fille allemande.

Italie. Place au pair disponible de suite dans excellent milieu. Séjours en montagne et à la mer. Engagement d'un an.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Classes en plein air 1978

Choisissez entre des maisons de vacances dans les cantons de GR, VS, LU, SZ, BE. Nos descriptions détaillées du lieu et nos listes de littérature vous faciliteront les préparations. Réservation d'une maison seule pour votre groupe possible dès 20/25 participants. Nouveau: prix d'action, rabais divers. Demandez une offre par:



Centrale pour maisons de vacances
Case postale, 4020 Bâle
Tél. (061) 42 66 40 de 7 h. 45 à 11 h. 30
et de 13 h. 30 à 17 h. 15

Pour votre prochain camp sportif !



LEYSIN vous offre son grand Centre d'altitude: patinoire couverte, curling, terrain de football, salle omnisports, (45 x 27 m), tennis, piscine, pistes de lancer et de saut, piste en forêt. Facilités de logement du dortoir à l'hôtel 1^{re} classe.

Renseignements: Centre des Sports, 1854 LEYSIN, tél. (025) 6 14 42

POUR VOS CAMPS ET SEMAINES A LA MONTAGNE

Maison de jeunesse de Vers-l'Eglise

(Les Diablerets)

Chauffage central - Douches - Petits dortoirs - Salle de travail - Cuisine équipée - 40 places.

Renseignements et inscriptions:

Mme Nelly Borloz, 1864 Vers-l'Eglise (VD), tél. (025) 6 41 97.

L'Histoire de la Suisse orientale

illustrée par le découpage du

château de Sonnenberg (TG)

Indiquez toujours votre profession pour profiter de nos prix « école »

Ketty & Alexandre

1041 St-Barthélemy





**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

**Demandez sans tarder tous renseignements à
Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.**

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P. A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

**Nouvelle source de
documentation didactique**

Les auxiliaires d'enseignement distribués jusqu'à l'année dernière par la Centrale d'achat de la Ville de Bienne, à savoir « **L'histoire du papier** », « **Les matières premières fibreuses** » et « **Ainsi naît le papier** », de même que les livres d'échantillons de papier, peuvent être commandés **gratuitement** à la nouvelle adresse suivante : Atelier pour handicapés mentaux, Bertastrasse 50, 8003 Zurich.

Pour recevoir les trois imprimés cités, **collez simplement cette note sur une carte postale** à l'adresse ci-dessus. Si vous désirez en outre des exemplaires supplémentaires de l'un ou l'autre pour vos élèves, veuillez avoir l'obligeance d'en indiquer le nombre.



Pour vos imprimés **Corbaz s.a.** une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**

22, avenue des Planches

Tél. (021) 62 47 62

- ➔ avec la plume super-élastique...
- ➔ avec l'encoche « belle écriture »...
- ➔ modèle spécial pour gauchers...
- ➔ avec les vignettes-initiales à l'extrémité du corps...

Un produit de qualité de

Pelikan

connu dans le
monde entier



Centre logopédique et pédagogique du Nord vaudois
cherche

instituteur ou institutrice

pour une classe du degré moyen (enfants d'intelligence normale présentant des difficultés d'acquisition du langage écrit).

- Brevet primaire exigé.
- Brevet d'enseignant(e) spécialisé(e) souhaité (possibilité éventuelle de l'acquérir en cours d'emploi).
- Préférence sera donnée à une personne apte au travail en équipe.
- Entrée en fonction : 14 août 1978.

Les offres manuscrites avec références, curriculum vitae et copies de diplômes sont à adresser à :
**Jacques Julmy, directeur, rue des Moulins 99,
1400 Yverdon**

CANTON DE VAUD

Brevet de maître de musique

Un cours préparatoire en vue de l'obtention du brevet de maître de musique débutera en septembre prochain.

Conformément au règlement, les titres exigibles sont le brevet d'instituteur ou d'institutrice, un baccalauréat de quelque type que ce soit ou un titre jugé suffisant par le Département de l'instruction publique.

Les intéressés sont priés de **prendre rendez-vous** avec le secrétariat des cours et examens, tél. (021) 44 31 97, pour obtenir les renseignements désirés. Les inscriptions devront être remises pour le 30 avril 1978.

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET
DES CULTES**

Secrétariat des cours et examens